

Les cahiers fédéraux



# Le social au cœur



Juin 2012 n° 7

130 ANS  
Fédération Nationale  
Sapeurs-pompiers de France

# Le social au cœur

« L'essence même de l'action fédérale et de notre réseau associatif, c'est l'action sociale. C'est notre raison d'être, notre "âme" mais aussi notre force politique. C'est le liant indispensable qui permet une véritable cohésion humaine et fraternelle au sein de la communauté et qui garantit à chaque sapeur-pompier, en chaque circonstance, soutien et réconfort. Elle prend de multiples formes au sein du réseau et nécessite une écoute et un soutien indéfectibles. Pour les aider dans cette mission, j'invite d'ailleurs les unions et les amicales à s'emparer de tous les outils mis à leur disposition. »

Bernard Franoz, 2<sup>e</sup> vice-président de l'ODP et vice-président de la FNSPF, chargé des affaires sociales, de la solidarité et des liens intergénérationnels.

Porter secours, répondre aux situations de détresse... Animés par le souci de l'autre et la sécurité de la collectivité, les sapeurs-pompiers se sont toujours soutenus entre collègues. D'autant que leur activité les expose davantage aux risques. Une entraide naturelle au sein de la communauté, qui fonde le socle du réseau associatif des sapeurs-pompiers.

Dès 1872, une Caisse nationale de secours voit le jour et des caisses de secours (qui deviendront les amicales) se développent dans les centres pour soutenir les familles de sapeurs-pompiers blessés ou décédés en service. En 1882, la Fédération naissante, en écrivant ses tout premiers statuts, définit la corporation comme un « *faisceau fraternel* » de membres unis par le don de soi et l'entraide, au service de l'intérêt général. Une vocation qui perdure depuis 130 ans... Œuvrant sans relâche, la Fédération élabore, argumente, démarche et convainc pour renforcer l'action sociale et la protection des sapeurs-pompiers. Sous son impulsion, l'Œuvre des pupilles (ODP), en 1926, puis la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers (MNSP), plus récemment, en 1991, viennent renforcer son action sociale et solidaire, et former un réseau d'écoute, d'aide et de soutien concrets et adaptés aux besoins des sapeurs-pompiers et de leurs familles. Tandis que sur la scène politique, forte de ses milliers de membres – dont le nombre ne cesse de grandir au fil des ans –, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France milite pour défendre et améliorer la protection de celles et ceux qui se dévouent pour autrui. Ce combat peut être en effet livré grâce à l'adhésion pleine et entière du terrain. Hier comme aujourd'hui, ce sont les amicales et les unions qui assurent un vécu de proximité à ces valeurs de générosité et de partage. À travers de petits gestes, l'écoute et l'attention portées aux camarades, mais aussi avec des aides humaines ou financières, leurs référents et délégués sociaux s'emploient à ce que la solidarité anime chaque caserne. En cas de besoin, son prolongement à l'échelon régional et national livre toute la mesure du potentiel protecteur du réseau fédéral. Ensemble, structures associatives locales et Fédération s'emploient ainsi à ce que ni les sapeurs-pompiers ni leurs familles ne restent isolés dans la peine. Dans cette période de crise où le chômage et les difficultés économiques des ménages augmentent, il s'agit, plus que jamais, de tourner le dos à la tentation du repli individualiste pour privilégier des réponses collectives valorisant l'humain et la relation. De cette cohésion autour de l'enjeu social dépend la pérennité de l'esprit qui fait vivre la communauté des sapeurs-pompiers.

## Sommaire

- 3 **La Fédération, une vocation sociale**
- 4 **Vers un contrat national d'assurance associatif**
- 5 **Œuvrer pour les pupilles orphelins et les familles dans le besoin**
- 7 **Une mutuelle sur mesure**
- 8 **La commission fédérale de l'action sociale**
- 9 **Solidarité Familles, le fonds de solidarité fédéral**
- 10 **Les chevilles ouvrières de l'action sociale de terrain**
- 12 **Mille et une attentions !**
- 14 **Attentifs aux petits soucis, à l'écoute des grands maux**
- 15 **Solidaires à tout âge**
- 16 **Aider contre l'endettement et la précarité**
- 18 **Tremplins vers l'emploi**
- 20 **Tous pour un toit**
- 22 **Front uni contre la maladie**
- 24 **Entourés pour lutter**
- 27 **Lorsque le pire survient**
- 30 **La justice en appui**

Sapeurs-Pompiers de France  
n° 1046 - Juin 2012

Directeur de la publication :

colonel J.-M. Lincheneau

Rubriques coordonnées

par M.-H. Chals / Communication FNSPF

Rédactrice : Virginie Leray

32, rue Bréguet – 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 18 18 – Fax : 01 49 23 18 15

Crédits couverture : UDSP 59,

UDSP 56 / Pierrick Queret, Laurent Lacombe

# La Fédération, une vocation sociale

La FNSPF s'est constituée notamment afin de coordonner les caisses de secours, créées localement pour soutenir les familles des sapeurs-pompiers blessés ou décédés en service. Toujours mieux protéger la communauté des sapeurs-pompiers : une raison d'être inchangée depuis 130 ans !

**A**u fil de son histoire, la Fédération a édifié un dispositif de protection sociale étendu, concrétisant l'esprit de solidarité qui l'anime depuis sa création. Elle assure un double rôle. Politique, au niveau national, portant la cause des sapeurs-pompiers auprès des pouvoirs publics et, au sein du réseau fédéral, celui de pilote du plan d'action sociale mis en œuvre par l'Œuvre des pupilles (ODP) et la Mutuelle nationale (MNSP), en lien avec les unions.

Toujours prête à monter au créneau dès qu'un ajustement législatif s'impose, la FNSPF a obtenu, particulièrement depuis une vingtaine d'années, une réglementation spécifique aux sapeurs-pompiers en matière de protection sociale. Première grande victoire : celle de la loi de 1991 sur la protection sociale des SPV en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service. Les lois du 3 mai 1996 pour le développement du volontariat, du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, puis du 26 mai 2008 sur les emplois réservés ont étayé ces



**Fédération Nationale**  
sapeurs-pompiers de France

dispositions. Jusqu'à la loi du 20 juillet 2011, portée par la FNSPF. Elle y a notamment obtenu des avancées sur les indemnités dues en cas d'accident, l'extension des droits des conjoints mariés aux partenaires pacsés et concubins, ou encore l'alignement de l'allocation de vété-

rance sur l'allocation de fidélité pour les Anciens.

Tête de pont du réseau fédéral, la FNSPF s'implique aussi au niveau local. Signe du caractère essentiel que revêt à ses yeux l'action sociale, elle a créé, en 2003, une vice-présidence dévolue à ce domaine. Elle s'emploie aussi à imprégner la base du tissu associatif fédéral de cette préoccupation sociale, notamment en outillant les amicales et les UDSP, grâce à la publication de guides par exemple (*lire page 4*). À leur écoute, elle ajuste sa politique en fonction de leurs attentes et de celles identifiées par l'Œuvre et la Mutuelle. Cette synergie entre les structures et la proximité avec sa base associative lui permettent ainsi de défendre au mieux les intérêts de la communauté.



En bref

## Les petites graines de la loi du 20 juillet 2011

Lors de l'élaboration de la loi « SPV » du 20 juillet 2011, le Conseil d'État a reconnu obligatoire pour les Sdis l'indemnisation des sapeurs-pompiers en cas d'accident de service, en plus de la pension d'invalidité qui leur est accordée, pour les souffrances physiques ou morales subies dans le cadre de leur métier ou de leur engagement et les préjudices esthétiques ou d'agrément qui en résulteraient. Une information qui fera prochainement l'objet d'une circulaire. Autres textes attendus : deux décrets complémentaires, l'un ouvrant la possibilité de réviser jusqu'à 65 ans les pensions d'invalidité en cas d'aggravation de l'état de santé, l'autre supprimant la notion de durée de service dans le calcul des rentes comme des pensions perçues par les ayants droit.

## Extension de la couverture complémentaire

Depuis le 8 novembre 2011, un décret invite les Sdis, comme l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics, à prendre part au financement de la protection sociale complémentaire (santé, prévoyance) de leurs agents (sapeurs-pompiers professionnels et Pats). Une circulaire d'application de ce texte, préparée par la Direction générale des collectivités locales, est en voie de parution. Conjointement avec la MNSP, la Fédération a demandé au ministère de l'Intérieur de préciser les conditions dans lesquelles les SPV, qui ne sont pas des agents publics, pourraient également bénéficier de ce dispositif. Un enjeu de taille, puisque 30 000 sapeurs-pompiers ne disposent toujours pas de couverture complémentaire.



# Vers un contrat national d'assurance associatif

Un socle assurantiel unique et commun à tous les adhérents de toutes les unions départementales. C'est le nouveau projet porté par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, dans l'optique d'améliorer la protection sociale de tous ses membres et de la rendre plus équitable.



serait négocié au plus près, ouvrant d'importantes capacités d'économies pour les unions, et donc d'investissement dans des projets nouveaux ou complémentaires, au bénéfice de la communauté. Et surtout, au-delà de l'avantage quantitatif, le fait que l'ensemble du réseau fédéral se retrouve en position de négocier, d'une seule voix, son contrat d'assurance, permettrait de mieux l'adapter aux spécificités sapeurs-pompiers avec, par exemple, l'inclusion des AVC et malaises cardiaques. Ce projet est en cours de réflexion auprès de la commission sociale et des unions, pour une mise en œuvre envisagée pour tous en 2013, sous réserve de l'accord de tous. Il devra être, bien sûr, validé par les instances fédérales, mais, déjà, de nombreuses unions, ayant mené localement des études comparatives, se sont déclarées favorables à cette démarche solidaire et protectrice, dont bénéficierait l'ensemble du réseau fédéral.

« Qui d'autre peut apporter une meilleure protection aux sapeurs-pompiers que des sapeurs-pompiers œuvrant pour des sapeurs-pompiers ? » « Notre réseau associatif n'a-t-il pas la maturité pour raisonner de manière globale ? » Par ces deux interpellations, Bernard Franoz (photo ci-dessus), président de la commission sociale, et Éric Faure (photo ci-contre), président de la FNSPF, ont ouvert le débat sur le projet fédéral de contrat national d'assurance complémentaire unique, lors du séminaire social annuel organisé à la Maison des sapeurs-pompiers, le 2 mars dernier.

Ce dispositif assurantiel, souhaité par la Fédération, garantirait un socle de protection commun à tous les sapeurs-pompiers de France, améliorerait l'équité entre sapeurs-pompiers et permettrait une économie d'échelle conséquente, au bénéfice de l'action sociale de l'ensemble du réseau fédéral. En effet, actuellement, les sapeurs-pompiers bénéficient, en général, d'une assurance complémentaire associative souscrite par leur union départementale. Celle-ci comprend la responsabilité civile, les frais médicaux, arrêts, invalidité, décès, dommages aux biens, dans le cadre des activités associatives et en service. Elle intervient en complément – comme son nom l'indique – des couvertures statutaires et des assurances personnelles. Mais les unions doivent négocier individuellement leur contrat, ce qui fait le jeu des assureurs. Ainsi, certains sapeurs-pompiers ne sont pas assurés, leur union n'étant pas en mesure de le leur offrir. D'autres sont moins bien protégés, les prestations et les tarifs différant d'un département à l'autre. La FNSPF réfléchit donc à un contrat négocié au niveau national, avec le poids de ses 260 000 adhérents, et souscrit par l'ensemble des unions pour tous leurs adhérents. Tous les sapeurs-pompiers, JSP, Anciens, Pats auraient ainsi la garantie d'un même socle minimum de protection complémentaire, avec les mêmes prestations et le même niveau de couverture pour tous, laissant aux unions la liberté de le renforcer selon leurs souhaits et leurs moyens, grâce à l'ajout de modules optionnels. En outre, le nombre et la solidarité faisant la force, celui-ci



Photos : Sùrene Guy de Fontgalland

## En bref

### Des guides pour tous !

Guide social, Guide de l'accident en service, guide à venir sur la prévention du surendettement... La Fédération diffuse dans le mensuel *Sapeurs-Pompiers de France* de nombreux outils ou les met à disposition des UDSP sur demande. Leur président, leur délégué social, mais aussi tous les sapeurs-pompiers peuvent y trouver des réponses sur les procédures à entreprendre en cas de difficulté et les interlocuteurs à solliciter.



# Œuvrer pour les pupilles orphelins et les familles dans le besoin



Depuis 1926, l'Œuvre des pupilles offre son soutien moral et financier aux enfants et aux veuves de sapeurs-pompiers décédés en et hors service.

## Les pupilles orphelins, les enfants de tous les sapeurs-pompiers

Suzanne Guy de Fontgalland



l'attente de leur insertion professionnelle et jusqu'à leur envol dans la vie active, ponctué par une prime à l'installation.

Cet appui est complété par des dotations d'ordinateurs, la prise en charge partielle d'un suivi psychologique, des frais d'inscriptions scolaires, des aides pour passer le permis de conduire ou le Bafa, des propositions de loisirs et séjours de vacances. L'ODP accompagne aussi l'insertion professionnelle de ses jeunes et les aide au niveau du logement. Après un service dédié à faciliter la colocation entre jeunes majeurs, trois étudiants seront accueillis, à la rentrée 2012, dans un appartement parisien mis à leur disposition par l'Œuvre : une initiative que Pierre Mazure rêverait « d'essaimer dans toutes les villes étudiantes, en confiant la gestion de ces maisons de pupilles aux PUD ». Partant, Christian Letellier PUD 72, parraine

déjà un orphelin de SP venu de Guyane poursuivre ses études au Mans, « parce que les pupilles de l'ODP sont nos enfants à tous ! »

L'absence d'un parent est irremplaçable et l'ODP met tout en œuvre pour qu'elle soit la moins douloureuse possible, fidèle au contrat moral passé entre les sapeurs-pompiers et leur réseau, reposant sur la responsabilité et la solidarité de chacun. Créée par la Fédération en 1926, l'Œuvre est reconnue d'utilité publique et placée sous le haut patronage du président de la République. Présidée par le colonel Éric Faure, également président de la FNSPF, l'ODP veille aujourd'hui sur 1 032 pupilles et 669 familles de sapeurs-pompiers, mais aussi de Pats, de membres de la BSPP et d'UIISC décédés en service ou hors service, les prestations étant alors attribuées sous condition de ressources dans le cadre du dispositif Sol en Fa. Financièrement, l'ODP verse un secours aux veuves / veufs et enfants au moment du décès, des allocations trimestrielles durant la scolarité des pupilles orphelins, puis, parfois, dans



Nicolas Tanguy

### Témoignage

**Guy Morand,**  
président de l'UDSP 74  
et membre du comité  
exécutif fédéral

« Encourager les initiatives de terrain en faveur des pupilles est une forte nécessité car l'ODP garantit aux orphelins une redistribution de l'aide du réseau équitable et pérenne. C'est pourquoi les unions et les Sdis saisissent toutes les occasions de donner à l'ODP. »

**27 000 €**

C'est la part des cotisations fédérales reversée par la Fédération à l'ODP en 2011. La FNSPF veille en outre à faire bénéficier l'ODP de ses grands partenariats.

CS Rozay-en-Brie



### Zoom

#### Fire Stock Festival en Seine-et-Marne

Scène ouverte aux talents rock sapeurs-pompiers au profit de l'ODP. C'est le principe du Fire Stock, festival organisé par l'amicale et le CS de Rozay-en-Brie (77), avec le soutien de l'UDSP 77. Il tiendra sa 3<sup>e</sup> édition en septembre 2012 et lance un appel à participation aux « musicos » solidaires ! Renseignements : 01 60 56 65 39



# Sébastien Montigny

## « Chacun a un rôle à jouer »

À l'instar de Sébastien Montigny dans le Nord, ils sont 102 délégués départementaux ODP, répartis sur l'ensemble du territoire national, à orchestrer et relayer les actions départementales conduites en faveur des pupilles. Ils supervisent et accompagnent le dépôt de demandes de prise en charge classique ou exceptionnelle auprès de l'Œuvre. Une responsabilité qu'ils cumulent parfois avec celle de délégué social et qu'ils ont bien souvent sollicitée auprès de leur président d'union et de l'Œuvre des pupilles après un coup du sort : « C'est comme un contrat d'assurance... Avant le pépin, on ne s'y intéresse pas. C'est en 2008, à la mort d'un collègue, que j'ai découvert l'action de l'ODP et aussi le rôle de soutien et de relais que jouait le président d'union auprès des familles endeuillées. À partir de là, j'ai voulu m'investir auprès des orphelins et de leurs familles, bien sûr, mais aussi au service de la promotion de l'Œuvre. L'enjeu était de faire comprendre à tous les sapeurs-pompiers du Nord l'importance de soutenir financièrement l'ODP, mais aussi le rôle que chacun pouvait jouer. En effet, ce sont les collègues qui, en entourant les familles dans la peine, en accompagnant les enfants sur un long terme, prolongent



UDSP 59

les liens proposés par l'ODP, concrétisent les valeurs d'entraide et de solidarité prônées par la Fédération. » Sébastien Montigny se félicite qu'une dynamique départementale soit aujourd'hui initiée. À commencer par le rendez-vous de l'arbre de Noël, qui réunit désormais en décembre les 44 pupilles – dont 18 mineurs – du département. S'il suffit parfois de gestes modestes, l'essentiel est de pouvoir les pérenniser. L'union départementale et son délégué ODP ont donc vu les choses en grand : montage d'un séjour de vacances estival, réalisation de deux impressionnants défis cyclistes – sur quelque 2 000 kilomètres et accompagnés d'une vaste campagne de vente de bracelets à 1 € à l'effigie de l'ODP, permettant de récolter 30 000 €... Tout cela a développé une culture de solidarité dans le Nord, où les amicales se lancent aujourd'hui spontanément dans l'organisation de projets : celle d'Anzin prépare un nouveau raid sportif hors normes, tandis que celle de Wasquehal organise de bout en bout et finance le séjour de vacances de cet été. Dernier sujet de satisfaction, les veuves du département sont de plus en plus nombreuses à se joindre au rassemblement national du groupe de mamans, où Sébastien Montigny se fait un plaisir de les accompagner.

**1 personne sur 5**  
est secourue chaque année  
par les sapeurs-pompiers.

**1 personne sur 1000**  
seulement porte secours  
à leurs orphelins.



Tél. 01 49 23 18 00  
www.orphelinsdespompiers.org  
Œuvre des Pupilles Orphelins et Veufs d'entraide  
des Sapeurs-Pompiers de France  
22 rue Pélissier - 75011 Paris

Aidez-nous à les aider.

**DONNEZ**

pour les orphelins de sapeurs-pompiers.

# Une mutuelle sur mesure

La MNSP, gérée par et pour les sapeurs-pompiers, leur garantit une protection adaptée aux risques encourus, tout en proposant des prestations sociales spécifiques.

Forte de 190 000 membres parmi les sapeurs-pompiers, les Pats et leurs familles, et couvrant plus de deux tiers des unions départementales, la MNSP peut revendiquer le titre de mutuelle corporatiste. En effet, créée par la Fédération, gérée par des sapeurs-pompiers pour les sapeurs-pompiers et leurs familles, elle est reconnue, dans la Charte sociale fédérale de 1999, comme l'interlocuteur santé et prévention spécifiquement « sapeur-pompier ». De ce fait, elle a le



souci constant d'adapter ses contrats, tant collectifs qu'individuels, aux besoins du terrain. Sa formule Asso 18, par exemple, complète la protection statutaire des SPP, SPV et Pats, et couvre les activités associatives. Côté prévoyance, elle propose une nouvelle garantie « capital décès toutes causes » permettant le versement d'une prime pour tous les types de

décès jusqu'à 75 ans, qui reflète la solidarité intergénérationnelle chère à la communauté SP. Elle met également ses 65 ans d'expertise au service de la Fédération, par exemple pour faire valoir la participation des Sdis au financement de la protection sociale des SPV (voir page 3). Enfin, ses 57 délégués assurent, sur le terrain, une fonction de relais entre les adhérents et son siège national (voir le témoignage ci-dessous). En janvier 2012, elle a aussi organisé deux séminaires de sensibilisation et d'information à l'attention des directeurs et des responsables des ressources humaines des Sdis.

En bref

## Tarifs préférentiels pour les pupilles

Pour toute souscription au contrat Santé 18 par des familles de sapeurs-pompiers décédés bénéficiant de la reconnaissance de l'ODP, cette dernière et la MNSP s'associent pour offrir une remise de 35 % aux veuves ainsi qu'à leurs enfants scolarisés, et de 45 % pour les pupilles autonomes, étudiants ou apprentis. Lorsque les jeunes atteignent 24 ans ou, au plus tard, à la fin de leurs études, cette prise en charge cesse, mais la MNSP leur maintient une réduction de 10 %.

↓ Liste des nouveaux délégués MNSP disponible sur [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)

## Jérôme Lapp, sapeur-pompier à Nîmes (30) et délégué MNSP

Courant avril, la MNSP a organisé des élections pour renouveler ses 57 délégués qui assurent, sur le terrain, une fonction de relais entre les adhérents et son siège national, notamment en participant à l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle. Parmi eux, Jérôme Lapp, réélu pour un nouveau mandat de six ans : « J'apprécie cette fonction qui permet de mesurer l'attachement que portent les sapeurs-pompiers à leurs instances. Mon rôle consiste à expliquer le fonctionnement de la MNSP et ses décisions aux



Service audiovisuel / Sdis 30

adhérents, mais aussi à faire remonter leurs questions, leurs besoins, leurs remarques. Je transmets les demandes de sponsoring pour les événements sportifs locaux et j'alerte le service social de la Mutuelle lorsqu'un adhérent ou une amicale se retrouve en difficulté. Président du comité social des sapeurs-pompiers de Nîmes (l'équivalent d'une amicale), j'ai bien sûr la volonté d'étendre la couverture sociale des sapeurs-pompiers. C'est pourquoi notre comité prend à sa charge 40 % de l'adhésion MNSP de ses membres. »



# La commission fédérale de l'action sociale

Interface entre la Fédération et les acteurs de terrain, la commission impulse, cordonne et mutualise la mise en œuvre d'initiatives concrètes dans les unions. Une mission qui requiert un travail d'écoute, de terrain et de dialogue permanent. S'ajoute également un rôle très actif de proposition et d'appui à la définition de la politique sociale fédérale ainsi que de veille réglementaire et législative, en lien étroit avec l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle.

Composée d'une vingtaine de membres, présidents d'unions départementales ou délégués sociaux régionaux, la commission sociale, présidée par Bernard Franoz, travaille à la mise en œuvre de la politique sociale fédérale. Outre son rôle de veille et de proposition dans le domaine réglementaire en appui des instances fédérales, la commission joue sur le terrain un rôle de médiation, apportant un regard neuf, en cas de divergence d'appréciation. À l'écoute des présidents d'unions et de leurs délégués sociaux, elle élabore à leur intention des outils pratiques, informant sur les démarches à entreprendre, et soutient les initiatives du réseau telles que les bourses à



Surene Guy de Fontgalland

l'emploi et les partenariats avec le monde de l'entreprise ou avec les travailleurs sociaux. La commission appuie son action sur une enquête sociale conduite en 2008 auprès de l'ensemble des sapeurs-pompiers, des Sdis, des unions et des amicales. Ce vaste sondage avait fait apparaître des attentes en matière de complémentaire santé, d'emploi et de logement, ainsi qu'un besoin de clarification des procédures et des interlocuteurs en matière sociale. Autant de chantiers pour la commission fédérale, qui prépare

actuellement de nouveaux outils et des pistes de réflexion sur l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et sur les synergies à développer au sein du réseau. Enfin, ses membres participent aussi à l'examen des demandes d'aide reçues par Solidarité Familles (voir en page 9), dispositif commun à la FNSPF, l'ODP et la MNSP. En plus du séminaire de formation annuel qu'elle organise pour les dirigeants d'unions et leurs délégués sociaux (voir photo), la commission orchestre le carrefour social du Congrès national.


## Un rapport national sur la prévention du suicide

Le suicide, problème de santé publique, n'épargne pas les sapeurs-pompiers. Devant ce constat, le groupe de travail FNSPF et MNSP « Santé, Sécurité, Prévention », piloté par Antoine Hubert (voir photo), vice-président de la Fédération, s'est emparé du dossier. Il a formé un groupe pluridisciplinaire, composé notamment de membres de la commission sociale, du pôle prévention de la MNSP, de représentants du 3SM, en association avec la DGSCGC et l'Ensosp. Celui-ci a mené une enquête, à laquelle 75 % des Sdis ont répondu, faisant remonter, pour



Nicolas Tanguy

l'année 2010, 37 cas de suicides au sein de la corporation. Cette étude a abouti à la définition de treize préconisations pour favoriser le dépistage des situations propices aux passages à l'acte, la prise en charge préventive et l'accompagnement des équipes et familles confrontées à un décès. Ces conclusions seront bientôt disponibles sur [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr).

 **37 cas de décès de sapeurs-pompiers par suicide avérés en 2010, dont 85 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 40 ans.**



# Solidarité Familles, le fonds de solidarité fédéral

Solidarité Familles orchestre, avec efficacité et discrétion, la petite musique de l'entraide sapeur-pompier. Une symphonie où l'action nationale fait écho aux premiers gestes de soutien des amicalistes.



Laurent Lacombe

**E**n instance de divorce, parent d'un enfant gravement malade, chargé de famille en recherche d'emploi... Lorsque les difficultés s'accumulent jusqu'à aboutir à une situation inextricable, et pour les familles de sapeurs-pompiers parmi les plus démunies, un fonds de solidarité commun à la Fédération, l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle, baptisé Solidarité Familles, peut apporter un soutien exceptionnel en complément de l'aide locale des amicales et des unions. Abondé et géré par les trois structures, il est mis en œuvre par l'ODP, en parallèle de ses actions en faveur des veuves et des pupilles orphelins. Au total, 350 sapeurs-pompiers ont bénéficié de cette aide, dont récemment les sinistrés de Xynthia et du Var, en

première ligne des secours autant que des destructions. Grâce à l'expertise du service social de l'ODP, les familles profitent en prime d'un accompagnement et d'une orientation efficaces vers d'autres structures pouvant leur apporter des solutions : Maisons du handicap, centres d'action sociale des communes, CAF, services sociaux départementaux, aide sociale à l'enfance... L'action de Solidarité Familles adopte plusieurs formes : d'une part, des financements peuvent être libérés pour l'alimentation, la mise en accessibilité de l'habitation et de véhicules, des frais d'obsèques, le relogement d'urgence et, d'autre part, l'intercession du réseau national permet d'engager des médiations ou de faire aboutir des recherches d'emploi et de logement. « *Dans une situation de détresse avérée, nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions, mais tout doit commencer localement. Nous ne sommes que l'aboutissement d'une grande chaîne de solidarité* », explique Magali Braem, responsable sociale de l'Œuvre des pupilles.

## 349 dossiers traités en dix ans

En 2008 : 38 dossiers étudiés

En 2009 : 47 dossiers

En 2010 : 76 dossiers, dont 44 concernant les sinistrés de Xynthia et du Var

En 2011 : 51 dossiers

## Procédure

**T**out commence par une prise de contact écrite pour demander l'envoi d'un dossier auprès de l'ODP. Adressé par l'interface du président d'union, du délégué social, ce courrier doit préciser la nature des difficultés, les coordonnées et la composition de la famille concernée, et lister les aides déjà apportées localement. Pour Solidarité Familles, l'ODP envoie ensuite un questionnaire détaillé à retourner assorti de toutes les pièces justificatives demandées. Traité par la responsable sociale de l'ODP, ce dossier sera ensuite présenté anonymement devant une commission tripartite (Fédération, ODP, MNSP) qui statuera collégalement

sur l'aide à apporter. Une notification de décision est envoyée au président d'union, au délégué social et à la famille, suivie de l'activation de l'aide du réseau et de l'envoi d'un chèque à l'ordre de la famille adressé au président d'union.

**En bref**

### Le saviez-vous ?

Pour optimiser l'action du dispositif, les présidents d'union doivent penser à actualiser les coordonnées de leur délégué social auprès de l'ODP dès qu'il y a un changement !

# Les chevilles ouvrières de l'action sociale de terrain

Suivie et impulsée sur le terrain par les délégués sociaux des unions, la solidarité des sapeurs-pompiers s'exerce dans les circonstances graves, mais aussi au quotidien, à toutes les étapes de la vie et à tous les âges.

## Délégué social : « Œuvrer ensemble pour placer l'humain au cœur de l'action »

**C**hef du centre de secours Le Mans-Pontlieue (72) et délégué social de l'UDSP 72 de longue date, Alain Épinette a changé de regard sur sa fonction voilà une dizaine d'années, en rencontrant Pierre Mazure : « *Son investissement, sa manière d'être m'ont fait réaliser que nous étions tous les maillons d'une grande chaîne de solidarité : depuis l'amicale jusqu'à la tête de la Fédération, nous œuvrons tous ensemble pour placer l'humain au cœur de l'aventure sapeur-pompier.* » Alain Épinette s'emploie donc à créer des liens de proximité, se situer dans le dialogue et l'écoute, tant avec les sapeurs-pompiers qu'avec leurs familles. En « véritable tandem social » avec son président d'union, Christian Letellier, il traite annuellement une quinzaine de dossiers, jouant les interfaces avec les amicales chargées d'impulser l'aide. Provisionné grâce à des abondements réguliers prévus au budget de l'UDSP, le fonds social permet de gérer les coups durs et de rééquilibrer les disparités de moyens entre amicales. « *Au-delà de la mort et de la maladie, il y a aussi toute une dimension de conseil sur la protection sociale, les problèmes familiaux ou financiers.* » Alain Épinette appuie son action sur des réunions de secteur, la tournée des Sainte-Barbe, une collaboration étroite avec le SSSM et le Sdis, l'expertise d'assistantes sociales ou de l'équipe de Sol en Fa. « *Collégialité et discrétion sont nos principes directeurs. Il faut aussi savoir prendre du recul, faire preuve de discernement face à la détresse. Une posture délicate que les séminaires fédéraux ou les sessions de*



Alain Épinette, délégué social de l'UDSP 72.

*formation organisées par le Gudso contribuent heureusement à renforcer.* » Présent au sein de chaque union départementale, le délégué social, sous la responsabilité du PUD, avec qui il travaille en étroite concertation, joue en effet le rôle de personne-ressource : au fait des procédures et des interlocuteurs potentiels, au sein du réseau ou en dehors, il peut orienter les personnes en difficulté. Il reçoit les dossiers de demande d'aide, les présente à la commission sociale de l'UDSP, suite à quoi peuvent être apportées des réponses qu'il orchestrera, en lien avec l'amicale et le PUD. Si une situation excède les capacités d'aide locales, il peut adresser, en accord avec le PUD, une demande d'aide complémentaire à l'union régionale ou à l'ODP dans le cadre de

Solidarité Familles. Véritable interface entre le national et le local, il alerte sur les difficultés d'un sapeur-pompier, d'un Pats, d'un Ancien ou de leurs familles, suit les dossiers de demande d'aide et diffuse aussi l'actualité fédérale en matière de politique sociale. Il informe également le PUD et, le cas échéant, les instances fédérales des accidents et décès en et hors service.



**➔ L'outil indispensable pour le délégué social : le Guide pratique social !**



Toute l'information et les services dont vous avez besoin sont sur :  
**pompiers.fr**



# Délégué social et assistantes sociales des Sdis : des échanges incontournables

**ET NOUS, EN CAS DE PROBLÈME, ON APPELLE QUI ?**



SPP, SPI, PATS ...  
**Un problème personnel, familial, financier, de santé, de logement ?...**

**PARLONS-EN ENSEMBLE.**

Association de professionnels de  
**0800 007 870**  
N° VERT GRATUIT ET CONFIDENTIEL



publiques, afin d'y sensibiliser aux problématiques spécifiques des sapeurs-pompiers et d'améliorer les interactions entre les deux. Mais, dans la majorité des cas, les délégués sociaux sont des bénévoles du social. Ils ont alors tout intérêt à s'appuyer sur l'expertise des assistantes sociales embauchées dans une trentaine de Sdis. Dans le Haut-Rhin, l'UDSP et le Sdis se sont même associés pour proposer un numéro vert dédié aux sapeurs-pompiers et Pats rencontrant des difficultés. Au bout du fil, une assistante sociale libérale, qui consacre vingt heures par semaine à les écouter et à les recevoir, dans ses locaux, en toute confidentialité et neutralité. Ainsi, c'est une professionnelle de l'aide sociale qui analyse d'abord les dossiers et en réfère au Comité des œuvres sociales du Sdis, à une

Dépliant Haut-Rhin

**D**ans le Gers ou dans les Alpes-de-Haute-Provence, Marylène Zavattiero et Laurent Magnan, travailleurs sociaux à la ville, mettent leur expertise au service de leurs collègues, comme délégués sociaux de leur union départementale. Leur métier les aide à nouer des partenariats entre le réseau associatif local et les structures

amicale ou à l'UDSP si un soutien financier ponctuel s'avère nécessaire. Les avantages de ce système : préservation de l'anonymat, résolution des difficultés par une experte en matière de social, rendue possible par le réseau associatif qui peut être alerté immédiatement de tout problème auquel il pourrait directement remédier.

## Le référent social de l'amicale, relais de proximité

**L**e délégué social peut être aidé sur le terrain par le référent social dont se sont dotées certaines amicales. Ce dernier joue un rôle de relais de proximité, de concert avec le président d'amicale qui, lui-même, en lien avec le chef de centre et de par sa bonne connaissance des personnels, est investi d'une mission de repérage des difficultés, de première écoute ou de signalement. Son geste de soutien est un préalable indispensable à l'enclenchement de la chaîne de solidarité du réseau. « Notre rôle est de réaffirmer l'importance de la vocation sociale de l'amicale », témoigne Sylvain Lamothe, référent social de l'amicale d'Arès-Liège et membre de la commission sociale de l'UD 33, « de détecter les difficultés financières, mais aussi psychologiques, de se tenir à l'écoute, de libérer la parole, puis d'orienter. Dans tous les centres de secours, il y a malheureusement des personnes en difficulté que



Sylvain Lamothe, référent social d'Arès-Liège (33).

*l'amicale suit, majoritairement pour des prêts sociaux. Il faut entretenir un climat d'entraide et d'attention à l'autre. Cela s'exprime en cas de décès, via la solidarité envers l'ODP mais aussi à travers des petits coups de main ponctuels que tout le monde peut apporter. C'est en réalité une action très diversifiée qui recouvre de multiples domaines. Outre le fait que nous ne sommes pas des spécialistes du secteur social, notre principale difficulté est de réussir à faire preuve de discernement lorsque nous sommes confrontés à la détresse humaine. Pour nous accompagner, l'union départementale de la Gironde organise depuis deux ans un séminaire local pour tous les référents sociaux d'amicale où nous sont présentés les outils fédéraux, les nouveautés législatives, mais aussi les interlocuteurs à solliciter en cas de besoin. Cette possibilité locale d'échanges d'expertise est très précieuse à notre action. »*

# Mille et une attentions

Le réseau de solidarité des sapeurs-pompiers se doit de manifester sa présence à tous ses membres et à tous les moments importants de leur vie. En cas de coups durs, bien sûr, mais aussi pour s'associer à des instants de bonheur partagé et faciliter la vie quotidienne de familles de sapeurs-pompiers.

## Cadeaux et partenariats pour voir la vie en rose



G. Galli

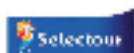
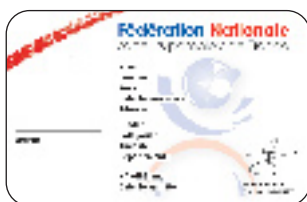
Comme beaucoup d'autres, l'UDSP de Seine-et-Marne fait un geste pour ses adhérents à chaque temps fort de leur existence. Le fonds social sert bien sûr pour les situations de détresse et en cas de coup dur. Mais il est aussi sollicité pour les événements heureux. Ainsi, Gaétan Galli, sapeur-pompier à Melun, a-t-il été agréablement surpris de bénéficier d'une délicate attention de l'union, à la naissance de son fils, Loan : « On ne s'y attend pas. Pour ceux qui ignorent encore l'action sociale de l'UDSP, c'est une occasion sympathique de la découvrir. Enfin, s'associer ainsi à la joie des sapeurs-pompiers et non pas seulement à leurs malheurs, ça entretient l'esprit de cohésion », commente le jeune papa. Les UDSP

contribuent aussi à améliorer le quotidien de leurs membres en nouant des partenariats locaux avec certaines enseignes, imitant en cela leur Fédération, qui obtient régulièrement des avantages promotionnels pour ses adhérents auprès de tours opérateurs ou d'autres groupes commerciaux (voir notre encadré). C'est dans cet esprit que l'UDSP 04 a pu faire profiter ses adhérents de réductions auprès d'un distributeur d'électroménager, tandis que l'UDSP 69 vient de se rapprocher d'un fournisseur d'articles de sport. Nocturne privée avec remises de 15 à 30 % pour les sapeurs-pompiers, campagne promotionnelle pour les sportifs rhodaniens ayant défendu les couleurs sapeurs-pompiers... Pour que ces petits « plus » gardent une connotation sociale, des réductions exceptionnelles de 30 % seront ponctuellement accordées aux pupilles et 10 % des achats effectués par des sapeurs-pompiers dans le magasin seront reversés à l'ODP.

### En bref

#### À retenir !

Pour ne pas être considérée comme un revenu, l'aide financière octroyée en cas de décès d'un sapeur-pompier par les unions et amicales au conjoint survivant, ne doit pas être effectuée de manière systématique, et ce, quelles que soient la cause du décès (en ou hors service) et la qualité du sapeur-pompier (volontaire ou professionnel). Une étude des revenus du conjoint survivant doit être faite au cas par cas. L'Urssaf considère en effet que sont seulement exclus de la qualification de rémunération (soumise à versement de charges sociales) les versements exceptionnels d'un montant modeste liés à une prise en compte d'une situation individuelle particulièrement digne d'intérêt, permettant à la personne bénéficiaire de pouvoir faire face à une situation passagère de gêne ou de détresse.



## Les privilèges de l'adhérent

La Fédération fait profiter ses adhérents d'avantages promotionnels toujours plus nombreux.

La liste exhaustive et les conditions détaillées sur [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)



# Petits cadeaux à Noël... pour rester en lien toute l'année



UDSP 69

En décembre dernier, la commission action sociale, entraide et solidarité de l'UDSP 69 a offert son premier arbre de Noël aux vingt-trois pupilles du département, à l'occasion d'un goûter récréatif qui s'est tenu à Villeurbanne, au siège de l'UDSP. Un moment de convivialité très apprécié des familles qui ont pu participer à cette rencontre festive. D'autant que les étrennes ont pu être complétées par des jeux vidéo, jeux de société et bandes dessinées « Pompiers », scénarisées par Cazenove et illustrées par Stédo, récemment intronisés parrains de l'UDSP 69. La hotte du père Noël a ainsi été alourdie grâce à des partenariats noués par la commission action sociale

avec une association de commerçants faisant un geste citoyen. Autre mécène, un sapeur-pompier entrepreneur, Olivier Compagny, séduit à la perspective de promouvoir son activité en soutenant une animation à destination de l'ODP. Pour Gilles Verichon, délégué social de l'union, « outre le plaisir des enfants, ces échanges avec les familles nous permettent de les entourer davantage et de percevoir leurs éventuels besoins, afin de mieux y répondre à l'avenir ». Le comité d'organisation du congrès départemental de l'UDSP 69 a aussi remis un chèque de 20 000 euros à l'Œuvre des pupilles, lors d'une cérémonie au Perréon, en début d'année.

## Promouvoir un mode de garde atypique

La Mutualité française des Côtes-d'Armor, antenne régionale du réseau mutualiste auquel appartient aussi la MNSP, a créé un dispositif innovant. Il s'agit d'un mode d'accueil mutualisé, avec des horaires atypiques, baptisé *Mamhique*, « petite mère » en breton. Son principe : organiser un réseau départemental de gardes à domicile d'une grande souplesse pour les parents travaillant de nuit, le dimanche et les jours fériés, avec des plannings variables. Grands atouts de ce système : les enfants peuvent en profiter jusqu'à 11 ans et les fratries ne sont pas séparées. Les employeurs – collectivités territoriales, hôpitaux, Sdis, mais aussi entreprises privées – voulant faire profiter du système leurs agents ou salariés financent le surcoût généré par l'irrégularité, l'originalité des horaires et le fait que les

gardes s'effectuent à domicile. Conquise par les avantages du dispositif breton, la MNSP s'est rapprochée de la Mutualité française des Côtes-d'Armor et s'emploie à en promouvoir le principe auprès de tous les Sdis de France.

En bref

### Avis aux jeunes parents

L'ODP multiplie les partenariats avec des entreprises consentant des dons aux pupilles. Exemple de ces collaborations, une quarantaine de sièges auto pour enfants, offerts par la société Recaro, attendent les jeunes parents au siège de l'ODP.

# Attentifs aux petits soucis, à l'écoute des grands maux

Qu'il s'agisse d'une difficulté d'organisation ponctuelle ou d'accidents de la vie plus douloureux, les sapeurs-pompiers doivent savoir qu'ils peuvent compter les uns sur les autres.

## Des petits riens qui font tout

« *Il s'agit parfois de petits riens : instaurer un tour de garde pour aller chercher à l'école les enfants d'un collègue lorsque des obligations familiales ou professionnelles ponctuelles le retiennent... Ce simple geste, à la portée de tous, permet d'envoyer le signal clair que les sapeurs-pompiers ne sont jamais seuls et qu'ils peuvent compter les uns sur les autres* », insiste Sylvain Lamothe, référent social de l'amicale d'Arès-Liège (33). Un message qui peut être salutaire lorsque les accidents de la vie s'accumulent et peuvent provoquer des crises suicidaires. L'amicale de Raucourt, dans les Ardennes, a récemment été confrontée à la détresse d'un collègue en instance de divorce et acculé financièrement par des emprunts contractés. L'appel à l'aide a malheureusement été jusqu'à la tentative de suicide,

mais la réaction rapide et collégiale que ce geste désespéré a déclenchée dans l'entourage du sapeur-pompier a permis une normalisation rapide de sa situation financière et psychologique. L'amicale, la commission sociale de l'union et l'association départementale des JSP – le sapeur-pompier en difficulté étant un animateur de la section – ont uni leurs efforts pour apurer les dettes, jusqu'à ce que la vente de sa maison lui permette de sortir de l'impasse. Ainsi alertée, l'amicale a pu soutenir en amont un autre collègue en proie au même type de problème. Séparation, décès d'un proche, perte d'emploi : autant de situations critiques qui rendent une personne vulnérable si elles ne sont pas l'occasion de resserrer les liens de camaraderie entre sapeurs-pompiers.

## Les JSP marnais, à l'école de la solidarité

Les deux derniers dossiers traités par le délégué social de l'UDSP 51, Bruno Cellier, ont impliqué de près ou de loin, des JSP. « *Nous avons donc veillé à ce que les sections concernées puissent bénéficier d'un accompagnement approprié par leur encadrement, afin de libérer leur parole sur ces drames. Pour autant, il ne s'agissait pas de leur dissimuler quoi que ce soit. Nos JSP sont toujours en première ligne des manifestations visant à récolter des dons pour l'ODP, dont notre tour cycliste qui rallie les 350 centres de secours du département sur cinq week-ends. Ces récents événements tragiques leur montrent comment s'exprime concrètement la solidarité entre sapeurs-pompiers et comment ils peuvent en être acteurs.* » Ainsi,

la section JSP de Reims a soutenu l'effort de l'amicale du centre de secours pour financer la pierre tombale d'une des leurs, qu'ils soutenaient déjà de leur amitié, cette jeune fille s'étant retrouvée orpheline et sans famille durant sa formation. À Vitry-le-François, les JSP ont participé au geste conjoint de l'UDSP et de l'amicale pour aider un de leurs moniteurs, victime d'un grave accident de voiture. Tandis qu'un membre de l'union intervenait pour accélérer les procédures d'expertise, un soutien financier collégial a en effet permis à la famille de parer à l'urgence, en attendant le déblocage des remboursements dus. Aujourd'hui, des JSP continuent à figurer dans l'entourage sapeur-pompier qui effectue des visites et prend régulièrement des nouvelles du convalescent.





# Solidaires à tout âge

Depuis les JSP jusqu'aux Anciens, l'ensemble des sapeurs-pompiers peut apporter sa pierre à l'édifice de l'action sociale. La preuve magistrale en est faite avec la galette intergénérationnelle de Savenay (44), où benjamins et seniors se retrouvent pour créer du lien.

## Aux petits soins des Anciens



UDSP 63

Dans le Puy-de-Dôme, c'est au Codis que revient la gestion du système de télé-assistance proposé par le conseil général et la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand aux aînés ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. Particulièrement sensibilisée à la question de l'isolement des personnes âgées, l'UDSP 63 a décidé de prendre en charge l'abonnement à ce système pour tous les Anciens sapeurs-pompiers disposant de faibles revenus. Ils sont ainsi près de 70 à profiter gratuitement de

ce dispositif, qui évite qu'une simple chute n'entraîne des conséquences dramatiques pour une personne âgée vivant seule. « Cela nous a paru une évidence. Nos Anciens ont beaucoup donné, c'est la moindre des choses que de lutter contre leur isolement. L'ensemble des bénéficiaires de la télé-assistance apprécie déjà beaucoup le passage de sapeurs-pompiers pour la tournée de secteur. Pour nos Anciens, c'est l'occasion de se replonger dans leur activité passée, d'évoquer des souvenirs d'interventions, un moyen de plus de ne pas perdre le contact avec leur famille sapeur-pompier », fait valoir Daniel Jouanade, ancien président de l'UDSP 63, administrateur de la Fédération.

En bref

### Des JSP à la rescousse d'un des leurs

Suite au sinistre de l'habitation d'Alexis Vasseur, JSP de la section des Landes (79), une vaste collecte a été organisée par l'amicale de son centre auprès des 25 sections de JSP des Deux-Sèvres. Une dizaine d'entre elles ont répondu à cet appel, permettant d'augmenter l'aide apportée par l'amicale, l'UDSP 79 et l'UR Poitou-Charentes, et complétée par une dotation de Sol en Fa. Preuve qu'il n'y a pas d'âge pour s'inscrire dans l'esprit de solidarité sapeur-pompier.

## Une galette qui relie les générations

À chaque Épiphanie, les JSP de Savenay (44) convient leurs aînés à partager une galette des rois, moment de convivialité dont ils assurent l'organisation. Un rendez-vous instauré voilà quatre ans, à l'initiative des jeunes eux-mêmes et à laquelle l'amicale du centre de Savenay s'associe désormais. Les jeunes recrues se chargent tout d'abord de l'accueil et du service, puis, une fois les convives restaurés et les rois et reines couronnés, des équipes intergénérationnelles se constituent pour des parties endiablées de jeux de société. Pour les jeunes, c'est l'occasion de retrouver le goût des loisirs à l'ancienne, collectifs, et de quitter l'univers du virtuel et des écrans solitaires des consoles de jeux. Loin de s'ennuyer, ils retrouvent les plaisirs simples du dialogue et se passionnent même pour les nombreuses anecdotes que leur racontent les Anciens. Grâce à leur qualité d'écoute et à cette envie de partager leur expérience, ces derniers apportent beaucoup à ces jeunes en quête de sens et en pleine construction de leurs valeurs.



Philippe Gouéry

« Il s'agit vraiment d'une rencontre qui entretient l'ambiance familiale d'un centre où tout le monde se connaît, du plus jeune au plus ancien. Maintenant que nos jeunes sont initiés aux jeux de cartes, nous envisageons, pour de prochaines éditions, qu'ils sensibilisent aussi nos Anciens à l'informatique. Histoire de toujours enrichir la relation ! », explique Philippe Gouéry, le chef de centre, enthousiaste et heureux du succès de cette réunion.

# Aider contre l'endettement et la précarité pour mieux rebondir

Pour éviter que des situations ne dégèrent, le réseau associatif, sans faire preuve d'ingérence, doit se tenir à l'écoute et inciter à libérer la parole des sapeurs-pompiers, dès qu'ils rencontrent les premières difficultés. Il va aussi parfois jusqu'à proposer des prêts et un accompagnement aux démarches à suivre en cas de surendettement.

## De l'importance d'une détection précoce

« Une dose de paternalisme est parfois nécessaire », fait valoir Bruno Ouvrard, délégué social des Deux-Sèvres, sollicité par une amicale pour le paiement d'une facture d'électricité d'un jeune volontaire. « En creusant, je me suis rendu compte qu'il roulait sans assurance et dépensait sans compter malgré sa situation précaire. Nous avons payé l'assurance et EDF en urgence, tout en lui stipulant qu'il s'agissait d'un prêt. J'ai pris rendez-vous avec la banque et les services sociaux pour obtenir une mise sous tutelle financière. Nous l'avons aidé à trouver un emploi stable, ce qui l'a remis sur les rails. » À Poix-Terron (08), c'est l'amicale qui a résolu la situation d'un collègue que son

logement mal isolé plaçait au bord du gouffre financier. « Nous avons assaini le passif avec l'aide de l'UDSP pour permettre à la famille de déménager. Au cours d'une assemblée générale, je venais de réaffirmer notre vocation sociale comme primordiale, ce qui a sûrement incité ce SPV à se confier. Notre petite amicale dispose de moyens modestes, mais nous avons pu régler une moitié de la dette, l'autre étant prise en charge par l'union. Depuis, nous avons eu trois autres sollicitations. C'est bien que la solidarité du réseau puisse s'exercer, même s'il faut faire preuve de discernement et ne jamais verser d'argent directement aux SPV », témoigne Ludovic Gervaise, président de l'amicale.

## Impératif

Les associations à but non lucratif – comme les amicales et les unions – bénéficient d'une dérogation au code bancaire, qui leur permet d'accorder des prêts à taux zéro, à condition qu'ils soient à caractère spécifiquement social et qu'ils répondent à des critères stricts d'attribution. Ces prêts sont alors soumis à déclaration fiscale à partir de 750 euros. Les montants prêtés doivent pouvoir être tracés et les justificatifs doivent être conservés. De plus, ces prestations doivent être mentionnées dans les statuts des amicales et des unions, de préférence avec une grille forfaitaire et des critères d'attribution. Des aides non remboursables peuvent aussi être effectuées par des associations,

mais ces dons doivent rester exceptionnels et les modalités de leur octroi doivent être rigoureusement encadrées par le règlement intérieur, faute de quoi elles pourraient être assimilées à un partage de bénéfices entre adhérents, et donc à une pratique illégale. Pour que les conjoints puissent bénéficier de dons ou de prêts, les statuts doivent explicitement les considérer comme membres de l'amicale ou de l'union. Pour des membres de la structure associative, ces sommes sont exonérées de TVA. Enfin, attention, un président d'union ou d'amicale ne peut en revanche pas profiter de ces aides qui risqueraient d'être alors assimilées à une rémunération déguisée.

## L'idée

Dans le Rhône, une convention signée en mars dernier entre l'UDSP 69 et l'antenne locale d'une grande banque offre aux sapeurs-pompiers des facilités concernant les crédits immobiliers et personnels : application d'un barème partenaire sur les taux fixes, réduction consentie sur les

frais de dossiers, exonération de l'indemnité de remboursement anticipé. Les épargnants se voient, eux, encouragés dans leur volonté d'économie par des réductions de 30 % sur les droits et frais de tenue de compte, la gestion de portefeuille et sur les droits d'entrée pour les assurances vie à partir de 7 500 euros.



# Pour sortir de la spirale du surendettement

Les difficultés financières, lorsqu'elles ne sont pas traitées précocement, peuvent faire plonger quiconque dans l'engrenage du surendettement. Sentiment de honte, incapacité à se sortir seul d'une situation qui semble inextricable... L'accompagnement du réseau fédéral prend alors toute sa signification. « Ce sont des situations complexes auxquelles s'ajoute bien souvent la problématique de l'emploi ; les personnes, fragilisées, doivent être suivies pour ne pas baisser les bras », témoigne Marylène Zavattiero (voir photo), déléguée sociale de Midi-Pyrénées, où un dispositif facilite la résolution de cinq à dix dossiers annuels de surendettement. « Nous avons identifié un interlocuteur spécifique dans chaque antenne départe-



V. Leray

mentale de la Banque de France. Une institution redoutée à tort, puisqu'elle se charge de renégocier les taux d'intérêt avec les créanciers, afin de fixer une mensualité unique et supportable pour la personne endettée. » Un message qui est diffusé au sein de la commission sociale régionale avec, en appui, l'exemple édifiant d'un sapeur-pompier qui, à force de crédits à la consommation, croulait sous 30 000 euros de dettes pour un salaire mensuel de 300 € : « Après un accompagnement vers un emploi, trois ans de démarches menées en lien étroit avec le chef de centre, nous avons obtenu une échéance de 150 € par mois. Ce sapeur-pompier se débrouille aujourd'hui de manière autonome et il est sorti de son isolement relationnel. »

## Séminaires en série

### Un séminaire initié par les sapeurs-pompiers autour du sujet du surendettement

La commission sociale fédérale a initié un séminaire thématique sur le surendettement à la Banque de France afin qu'il y ait une prise en compte de la situation de la personne endettée par l'ensemble des acteurs de la chaîne. Les sapeurs-pompiers ont été les premiers à participer à ce séminaire. L'objectif était d'expliquer à ces derniers les procédures à mettre en œuvre.



Les participants à ce séminaire ont participé à la cérémonie de lancement du séminaire.

institutions (FNSPF, ODP et MNSP), à Paris. Répondant aux besoins du terrain, cette journée est l'occasion d'engranger de précieux conseils pour les présidents d'union et les délégués sociaux. De retour dans leurs départements respectifs, ces derniers ont à cœur de répercuter l'information. Ainsi, depuis le séminaire de 2010 consacré au surendettement, nombre d'unions départementales communiquent auprès de leurs sapeurs-pompiers sur ce thème. Dernier exemple en date, le 24 avril 2012, à Peyruis (04), le chef du service particulier de l'antenne départementale de la Banque de France

Tous les ans, la commission sociale fédérale organise un séminaire thématique réunissant l'ensemble des délégués sociaux départementaux à Maison des sapeurs-pompiers, siège des trois

est venu expliquer à une quarantaine de présidents d'amicale et de référents sociaux la marche à suivre pour aider une personne surendettée à s'en sortir (voir l'illustration ci-contre).

## Un guide fédéral de prévention

Logigramme, lexique, interlocuteurs partenaires, procédures à mettre en œuvre. Pascal Christophe, de la commission sociale fédérale, a mis ses compétences d'ancien responsable bancaire au service de la corporation en rédigeant un guide, détaillant la marche à suivre pour résoudre des difficultés

financières avant que les mises en demeure d'huissiers ne rendent inévitable le recours à la Banque de France. Un outil précieux à destination des délégués sociaux, dirigeants d'union et d'amicale, qui devrait être présenté au 119<sup>e</sup> Congrès national des sapeurs-pompiers (du 27 au 29 septembre 2012).

# Tremplins vers l'emploi

Des partenariats institutionnels et des synergies au sein du réseau fédéral permettent d'aider les sapeurs-pompiers ayant perdu leur emploi et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

## Un réseau riche de promesses d'embauches

Parce que la stabilité professionnelle des volontaires touche leur recrutement, de plus en plus d'unions suivent l'exemple de la Moselle qui a créé en 2009 la première bourse à l'emploi pour les SPV. Coup de pouce pour l'insertion professionnelle des jeunes, reconversion des plus âgés, mais aussi occasion de promouvoir auprès des employeurs les compétences spécifiques des sapeurs-pompiers, ces bourses à l'emploi font rimer accompagnement social et promotion du volontariat. Parmi les dernières nées, La Passerelle est un site Internet de mise en relation entre employeurs partenaires et SP demandeurs d'emploi. Il est géré par l'URSP Midi-Pyrénées et a été créé en 2011. Avec son assise régionale, La Passerelle bénéficie d'un vivier élargi d'offres d'emploi émanant des sapeurs-pompiers volontaires, sensibilisés à l'importance de faire remonter les opportunités de postes au sein de leurs entreprises.

Les plateformes Internet des Yvelines et de la Moselle, quant à elles, ont complété cette stratégie par des partenariats avec des branches professionnelles et des entreprises. « Nous sommes en lien avec des sapeurs-pompiers responsables de la sécurité de grandes entreprises locales qui sont des interlocuteurs de choix lors de recrutement », détaille Marc Friedrich, le délégué social de la Moselle (photo) qui pointe aussi les retombées indirectes en matière de collaboration opérationnelle comme pour faciliter la disponibilité des SPV. Jérôme Birsten, chef du CI de Hoste (57), embauché à ErDF, via la bourse à l'emploi, salue l'efficacité du dispositif : « J'étais en recherche depuis près d'un an sans résultat mais, grâce au suivi personnalisé de Christian Dillinger, le



Marc Friedrich, délégué social de la Moselle.

responsable de la bourse, j'ai trouvé un poste en moins de trois mois. » En quatre ans d'existence, ces bourses à l'emploi ont fourni des CDI à 200 SPV. Fortes de 3 000 offres en ligne, elles seraient prêtes à des mutualisations régionales, voire nationales : « La centrale de Cattenom recherche plus de 500 candidats sur toute la France. On gagnerait à étendre le dispositif en diffusant nos offres à d'autres bourses et en encourageant la mobilité géographique », fait valoir Marc Friedrich. Un mouvement que la Moselle initie déjà en relayant aussi sur son site des offres d'emploi d'Allemagne et du Luxembourg.



[www.sapeurpompiers-midipyrenees.fr](http://www.sapeurpompiers-midipyrenees.fr),  
[www.sdis57.net](http://www.sdis57.net), [www.sdis78.fr](http://www.sdis78.fr) : hébergés sur les sites de l'UR et des Sdis, ces plateformes sont gérées par un membre de l'union.

## Parer à la destruction de l'outil de travail

Ce fut le cas pour plusieurs ostréiculteurs de la façade atlantique dont l'outil de travail fut endommagé, voire anéanti, par la tempête Xynthia. La solidarité du réseau avait alors joué en assurant la jonction financière en attendant que les assurances ne prennent le relais. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en septembre 2009, un SPV victime d'un feu d'entrepôt à La Motte-du-

Caire s'est retrouvé dans l'incapacité de stocker sa récolte de pommes. Pour lui éviter de lourdes pertes, une action concertée de la commission sociale de l'UDSP et du chef de centre auprès de la compagnie d'assurance a abouti au déclenchement d'une procédure à caractère d'urgence permettant la reprise de l'activité et le conditionnement des pommes.



# Coup de pouce aux jeunes entrepreneurs

**N**olwenn, 30 ans, a dû grandir privée du soutien de son père, décédé en service dans la rade de Lorient lorsqu'elle avait 14 ans. La communauté des sapeurs-pompiers a accompagné cette jeunesse marquée par l'absence, au fil des rassemblements et séjours de jeunes organisés par l'ODP et jusqu'à sa reconversion professionnelle voilà cinq ans, lorsque la jeune femme

entrepris de monter un centre équestre. Les sapeurs-pompiers du Morbihan lui ont alors prêté main-forte pour aménager son terrain, tandis que l'ODP lui a octroyé une aide exceptionnelle à la création d'entreprise. Aujourd'hui, grâce à ces appuis, son rêve s'est réalisé, et Nolwenn a ouvert la voie à d'autres pupilles, six jeunes ayant été soutenus par l'ODP pour lancer leur propre activité.

Les sapeurs-pompiers du Morbihan, venus prêter main-forte à Nolwenn, pupille et jeune entrepreneur.



UDSP 56 / Pierrick Queret

## L'atout de la **formation** et du **compagnonnage**

« **D**ans les Yvelines et en Seine-et-Marne, les UDSP ont noué des partenariats avec des sociétés de formation, qui ont permis à 23 sapeurs-pompiers volontaires de passer le SSIAP1 via un cursus en alternance, avec propositions de CDI à la clé. Vu ce succès, nous envisageons d'étendre ce dispositif à l'Île-de-France », détaille Jean-François Bousser, président d'union régionale. Une initiative qui fait écho à Jacques Beunardeau, délégué

social de l'union du Maine-et-Loire : « *Au-delà du chômage, beaucoup de jeunes souffrent d'un manque de qualification sur lequel nous nous penchons. En étudiant les possibilités ouvertes par la VAE, mais aussi en réfléchissant à la piste du compagnonnage. Ce mode de transmission, qui colle à nos valeurs, gagnerait à être développé auprès de nos SPV artisans. En temps de crise, les sapeurs-pompiers peuvent promouvoir d'autres modèles de société.* »

## Se rapprocher de **Pôle emploi**

**D**es partenariats noués avec Pôle emploi s'avèrent un levier efficace pour lutter contre le chômage des sapeurs-pompiers volontaires. « *Avec Pôle emploi, nous espérons pouvoir nouer une relation gagnant-gagnant afin de mieux faire connaître aux futurs employeurs notre fonctionnement, les compétences spécifiques de nos hommes, proposer des formations PSC 1... C'est un enjeu d'autant plus important que, depuis le début de l'année, trois SPV ont perdu leur emploi* », explique Laurent Magnan, délégué social de l'UDSP 04. Dans le Haut-Rhin, l'union a participé à promouvoir, auprès des SPV, une action d'insertion

professionnelle menée conjointement par le Sdis, Pôle emploi, l'aéroport Mulhouse-Bâle et la société Securitas. « *Pendant deux ans, onze jeunes ont ainsi profité d'un contrat aidé, alternant formation SPV – pour les non sapeurs-pompiers –, SSIAP1 et certificat de qualification professionnelle en sécurité aéroportuaire, ainsi que des périodes de travail en caserne, comme agent de sécurité à l'aéroport et au sein de Securitas. Ils ont acquis des compétences spécifiques qui leur ont permis de décrocher un emploi et sont restés SPV dans le département* », détaille Bruno Ducarouge, secrétaire général de l'UDSP 68.

# Tous pour un toit

**Sinistre ou accident de la vie, en cas de perte de logement, le tissu fédéral vient à la rescousse. Exemples notamment avec le soutien financier et moral apporté aux sapeurs-pompiers sinistrés de Xynthia, en première ligne des sauvetages comme des destructions.**

## Un toit retrouvé

Ce n'est qu'à Noël 2011 que Damien Filaquier, l'un des sinistrés de la tempête Xynthia qui a durement frappé, en février 2010, les côtes de la Charente-Maritime et de la Vendée (photo), a pu réemménager dans sa maison de Châtelailon-Plage (17). Après deux ans de travaux et surtout de batailles administratives, il est le dernier de la demi-douzaine de sapeurs-pompiers de la commune, dont les habitations ont été inondées par le raz-de-marée, à pouvoir refermer la parenthèse ouverte par cette catastrophe. « À chaud, on ne réalise pas l'ampleur de la catastrophe. C'est quand on comprend qu'on s'installe pour longtemps dans des rouages de procédures impersonnelles et impitoyables que cela devient difficile. Heureusement, en plus de l'aide d'urgence apportée, le réseau fédéral a su nous entourer tout au long de cet éprouvant combat. » Grâce à des contacts avec les élus locaux, les Filaquier, accueillis d'abord par leur famille, ont pu trouver une location à Châtelailon-Plage. Ensuite, les opérations de nettoyage ont été entreprises collectivement, et les meubles et affaires récupérables ont été stockés à la caserne ou chez des collègues. « Quand les procédures se sont éternisées, on se remontait le moral les uns les autres, puisqu'on était tous plus ou moins touchés. La Fédération nous a proposé



Sdis 17 / Guillaume Tinsson

une protection juridique, la cellule de soutien de l'union départementale a pris régulièrement de nos nouvelles jusqu'au dénouement de la situation. C'était réconfortant de ne pas se sentir seul. » Autre forme de reconnaissance appréciable, sur proposition fédérale, plusieurs décorations ont été décernées à des sapeurs-pompiers en service pendant la tempête, le chef de centre recevant même la Légion d'honneur pour ses faits de bravoure la nuit du drame.

## Vague de générosité après le raz-de-marée



Sdis 17

Visite fédérale chez un sapeur-pompier vendéen sinistré.

Une soixantaine de sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime et de la Vendée ont été sinistrés par Xynthia. Pour les vingt-six familles dont les logements ont été rendus inhabitables par l'inondation, un fonds

fédéral de 50 000 euros a été distribué au prorata du nombre de membres du foyer. La région Sud-Méditerranée et l'UDSP du Var ont affrété deux camions de 19 tonnes remplis d'électroménager, de mobilier et de vaisselle qui ont été stockés par la mairie d'Aigrefeuille grâce à l'entremise de Jean-Jacques Auboyer, président de l'UDSP17. Cette dernière, avec le renfort des amicales, a débloqué un fonds d'urgence doublé grâce à l'union régionale de Poitou-Charentes, pour soutenir six sapeurs-pompiers volontaires, dont deux ostréiculteurs privés de leur outil de travail, ainsi que les quarante-quatre sapeurs-pompiers ayant perdu leurs voitures. L'union de la Vendée, quant à elle, a créé un fonds d'entraide dédié aux sapeurs-pompiers de l'Aiguillon et a reçu des meubles et de l'électroménager en provenance des Deux-Sèvres. Les amicales, les associations départementales de JSP et d'anciens sapeurs-pompiers, le Gudso ainsi que des particuliers

– Pats et sapeurs-pompiers inclus –, ont ainsi réuni près de 40 000 euros, qui ont été attribués par une commission locale constituée de représentants de chaque composante associative et du Sdis.



# Familles relogées, sapeurs-pompiers fidélisés

**T**rouver un logement dans l'urgence n'est pas une mince affaire par les temps qui courent. Un sapeur-pompier de Sainte-Tulle (04) en a fait les frais, donnant un peu vite son préavis dans l'espoir d'une embauche dans le Nord qui ne s'est pas concrétisée. Une famille de quatre enfants s'est ainsi retrouvée sans hébergement. Chef de centre et président de l'UDSP 04, Arnaud Vallois a réagi rapidement : « Dans notre petit département, nous compensons la faiblesse de moyens par une plus grande facilité à nouer des relations avec les élus. En activant des contacts auprès du conseiller général en charge de l'habitat social, de la mairie et du CCSAS, nous avons obtenu la mise à disposition d'un logement puis des propositions de relogement pour ce SPV dont la situation s'est aujourd'hui stabilisée. Les collectivités locales sont sensibles à l'argument de conserver un volontaire dans une caserne. » Par les mêmes biais, un logement adapté au handicap d'un Pats victime d'un accident a pu être trouvé. « Parce que les personnels administratifs sont aussi des membres de nos unions, ils doivent pouvoir profiter de la solidarité des sapeurs-pompiers. Cette collègue, en fauteuil, devait

déménager d'urgence, son immeuble ne disposant pas d'ascenseur. Grâce à l'intercession du conseil général, un logement de plain-pied a pu être très rapidement trouvé », détaille Arnaud Vallois.



UDSP 04

## Flamme solidaire après le brasier



Serge Touret

**I**ntervention particulière, le 3 avril 2011, pour les sapeurs-pompiers d'Échiré/Saint-Gelais (79) qui arrivent cette nuit-là devant la maison en flammes de leur collègue, Serge Touret. Ce dernier, grand sportif, était parti avec son épouse à Marmande disputer le Cross national, lorsqu'un

court-circuit a provoqué l'incendie de son habitation. Atterré, il découvre l'ampleur des dégâts en revenant d'urgence chez lui : en plus du décès de son chien, resté prisonnier des flammes, ce sont vingt-quatre ans de souvenirs qui viennent de partir en fumée. Mais à peine le sinistre éteint, les collègues de Serge Touret, une fois changés, reviennent lui prêter main-forte pour sauver des décombres ce qui peut encore l'être. Relogé par son assurance, le couple bénéficie du soutien financier de l'amicale, tandis que les collègues effectuent des dons de mobilier lui permettant de meubler l'appartement qu'il va habiter pendant neuf mois. En décembre dernier, ce sont encore les collègues de la caserne qui l'aident à emménager dans sa maison reconstruite où il peut reprendre une vie normalisée, assuré de l'amitié indéfectible de ses camarades sapeurs-pompiers : « Leur présence depuis les tout premiers instants jusqu'à notre réemménagement a été d'un grand réconfort, nous permettant de ne pas céder à l'abattement. C'est avec beaucoup d'émotion que je veux encore les remercier ainsi que leurs épouses et l'amicale pour leur dévouement. Plus que des collègues, ce sont des amis, voire de la famille ! »

**En bref**

### 40 880 logements

Grâce aux contacts noués avec les quatre principaux bailleurs du département gestionnaire d'habitat social, privé ou mixte, les logements sont mis à disposition des sapeurs-pompiers de la Moselle. En effet, pour le parc de logements, compter des sapeurs-pompiers parmi ses locataires représente un atout sécurité certain. Un partenariat informel mais efficace et répondant à un besoin croissant : en 2011, quatorze sapeurs-pompiers ont trouvé à se loger par ce biais. Ils sont déjà onze au premier trimestre 2012.

# Front uni contre la maladie

Notre bien le plus cher : la santé et celle de nos proches. En cas de coup dur, le soutien moral, logistique et parfois financier de l'entourage pompier, relayé par tout le réseau en cas de besoin, s'avère précieux.

## Poule au pot **contre leucémie**

Amicale Coulonges-Ardin (79)



Le 30 décembre 2010, la vie de Stéphane Maingot, vingt-six ans de volontariat au compteur, président de l'amicale de Coulonges-Ardin (79), bascule avec l'annonce de la leucémie de Perrine, sa fille cadette âgée de 7 ans. Un long combat commence au CHU de Poitiers, contraignant le couple à arrêter temporairement de travailler. Puis à l'été, le retour de Perrine à la maison impose d'aménager le logement en bulle aseptisée, à grand renfort de produits et de matériels non remboursés, tandis qu'il faut continuer à payer les traites et que le ballon d'eau chaude tombe en panne... « *Tout s'écroule. On ne dort plus, on vit au rythme des soins et des souffrances. Dans tout ce malheur, j'ai eu la chance qu'on me rende au centuple mes années d'engagement au service de la communauté.* » En effet, l'amicale se démène, sollicite les commerçants pour servir gratuitement un banquet dont les bénéfices seront reversés à la famille. Pour deux cents personnes attendues, il en vient trois cents, et cette poule au pot libère la famille Maingot des préoccupations financières. Aujourd'hui, Perrine, en rémission, poursuit son traitement et a repris l'école, tandis que ses parents ont retrouvé le

chemin du travail et de la caserne : « *Je me sentais déconnecté. Je voulais arrêter pour ne me consacrer qu'à ma fille... Mais le groupe de copains m'a convaincu. Notamment Alex Saboureau, initiateur du banquet solidaire avec Jean-Noël Dupeu, qui vient lui-même récemment de succomber à un cancer. En sa mémoire, j'ai voulu continuer à œuvrer aux côtés de ceux qui ont si bien concrétisé l'esprit d'entraide de la famille SP, d'autant que mon rythme de garde a été aménagé dans un premier temps* », témoigne Stéphane Maingot. Ce dernier avait aussi refusé de monter un dossier Sol en Fa, pourtant préparé par le délégué social de l'UDSP. « *Pour pérenniser ce formidable système, il ne faut pas en abuser si ce n'est pas absolument nécessaire. C'est déjà réconfortant de savoir qu'on pourra le déclencher en cas de besoin* », explique celui qui, pour l'heure, recherche plutôt des collaborations au service d'un projet de livret qui expliquerait les méandres des démarches administratives et les aides possibles aux autres parents d'enfant malade. Un petit guide qu'il ne manquera pas de diffuser au sein du réseau des sapeurs-pompiers.

## Les prêts à taux zéro de la MNSP

Implants dentaires, appareillage auditif, mise en accessibilité d'un logement..., même avec une bonne couverture, certaines dépenses de santé peuvent entraîner un reste à charge important. En 2007, constatant que quatre personnes sur dix ont renoncé à ce type de soins trop onéreux, la MNSP a créé son propre service social pour soutenir



encore mieux les sapeurs-pompiers et leurs familles. En cas de difficulté financière, il consent notamment à ses adhérents des prêts à taux zéro, remboursables sur 6 à 25 mois, sans intérêts ni aucun frais de dossier. Un dispositif rendu possible par le biais d'un partenariat avec la Caisse d'épargne. Les demandes sont à adresser au service social de la MNSP qui procède à l'analyse des dossiers.



# Une caserne, soudée par l'épreuve

**E**n intégrant, début 2010, le centre de secours de la Palud-sur-Verdon, village de l'arrière-pays provençal, la douzaine de volontaires fraîchement émoulus était loin de s'attendre à vivre une aventure humaine aussi poignante. Pourtant, au cours de leur formation initiale, l'un d'entre eux déclare un cancer virulent. Travailleur saisonnier comme guide de montagne, le voilà dans l'incapacité de subvenir aux besoins de son ménage. David Dechosal, devenu à cette occasion référent social de la jeune amicale, raconte : « Notre chef de centre nous a alors fait découvrir cette incroyable chaîne de solidarité du réseau fédéral. L'amicale a fait un geste financier dans la possibilité de ses

moyens, et l'UDSP, l'UR puis Solidarité Familles ont chacun permis de doubler la mise. En plus de cette aide, nous nous sommes organisés localement pour assurer une présence auprès de sa compagne, à l'hôpital, ou pour s'occuper de son troupeau de moutons. Après un an de lutte contre la maladie, il a repris le dessus et a achevé sa formation de sapeur-pompier. Aujourd'hui, notre caserne sort de cette épreuve incroyablement soudée. Nous nous connaissons tous avant, mais désormais nous entretenons des rapports vraiment amicaux avec échanges de services et entraide au quotidien. L'esprit de camaraderie des sapeurs-pompiers a créé un lien social nouveau dans le village. »



## Aider avec tact et discrétion

**N**ombreuses sont les UDSP qui, dans la plus grande discrétion, entament un accompagnement pour un sapeur-pompier tombé malade. De longue haleine, ces soutiens prennent parfois la forme d'aide financière et d'appui logistique pour faciliter les visites des conjoints à l'hôpital. « Ce sont des suivis que l'on assure presque en catimini, certains sapeurs-pompiers ne voulant pas que leurs proches collègues et voisins soient informés de leurs difficultés », fait valoir Alain Épinette, délégué social de la Sarthe. Dans la Marne, l'épouse d'un sapeur-pompier hospitalisé plusieurs mois a ainsi pu rendre des visites quotidiennes à son conjoint à l'hôpital de Reims, alors qu'elle n'avait pas le permis de conduire. Dans un geste conjoint, l'UDSP a effectivement mis à disposition un véhicule, tandis que le Sdis a affecté un sapeur-pompier pour assurer les trajets. En parallèle, l'union a assuré un soutien financier

ponctuel, le temps que l'assurance personnelle du sapeur-pompier puisse jouer. En Dordogne, l'amicale de Monpazier (24) affecte une partie des dons générés par la tournée des calendriers au fonds d'action sociale, pour pouvoir faire un geste à l'occasion d'un décès, d'une naissance mais également pour résoudre des difficultés ponctuelles. Aussi, depuis deux ans, l'amicale a-t-elle financé des heures d'aide ménagère à un collègue en convalescence. Une action opérée de manière très confidentielle, puisque le collègue n'a appris que ce soutien lui était prodigué par ses camarades de caserne qu'une fois qu'il a pu se passer de cette prestation ! Une manière élégante de ne pas risquer de voir leur aide refusée. À noter que dans la majorité des cas, les sapeurs-pompiers qui ont reçu un soutien ponctuel mettent un point d'honneur à rembourser les avantages dont ils ont bénéficié.



# Entourés pour lutter

Accident hors service ou drame en intervention... Un sapeur-pompier atteint dans son intégrité physique ou une famille endeuillée a plus que jamais besoin de la présence du réseau à ses côtés.

## Ensemble pour pouvoir remettre un pied devant l'autre

**E**n 2010, Bruno Barbero, SPV à Andernos-les-Bains (33), se réveille paraplégique, victime d'un infarctus de la moelle épinière, forme d'attaque rarissime au pronostic défavorable. « Dès les dix premiers jours, en soins intensifs, j'ai reçu 150 visites de collègues. Ce formidable entourage a dopé mon tempérament de battant, ce qui m'a permis de récupérer de manière inespérée en six mois de rééducation intensive. » Pour préparer son retour au domicile, l'amicale installe un plan incliné dans son entrée et aménage une douche accessible en fauteuil, pendant que Sol en Fa résout les difficultés financières causées par l'accident. Les collègues, le médecin-chef Christine Delarche et la déléguée sociale de l'UDSP, Véronique Soubelet, n'ont cessé d'encourager ses progrès tant et si



bien, qu'un an après l'attaque, Bruno Barbero remarquait. Après des tests et des expertises médicales, il a pu reprendre son activité salariée à l'aéroport de Bordeaux puis, dans la foulée, son engagement de volontaire et même les compétitions sportives. « Pouvoir de nouveau porter secours a été une motivation énorme pour moi. Aujourd'hui, je reste handicapé, conservant une insensibilité et une faiblesse musculaire sur une jambe. Une telle épreuve fragilise et renforce à la fois. Je voudrais militer pour la réintégration des sapeurs-pompiers devenus handicapés, qui apportent une valeur ajoutée dans une caserne. » Se nourrir de ces leçons de vie et de combativité, relativiser les soucis du

quotidien, favoriser l'empathie avec les victimes secourues : les sapeurs-pompiers miraculés ont en effet mille et un atouts à apporter.

## Militer pour la réintégration de sapeurs-pompiers handicapés

**L'**envoi en formation, l'aide à la reconversion et l'adaptation de poste sont autant d'obligations légales du Sdis envers les sapeurs-pompiers accidentés en service. Les unions peuvent aussi prolonger ce souci de réintégration envers tous les sapeurs-pompiers invalidés par des accidents hors service.

C'est le cheval de bataille de Stéphane Ezanno, dont la carrière à la BSPP a été stoppée par un accident de voiture, l'ayant laissé paralysé. « C'est important de rester en lien avec l'esprit de camaraderie et l'éthique des sapeurs-pompiers », insiste-t-il. Ainsi, malgré le drame qui l'a frappé, il prolonge son engagement de sapeur-pompier comme chargé de communication, webmaster de l'union départementale du Morbihan et membre de l'amicale de Carnac, des structures qui ont modifié leurs statuts pour rendre possible son adhésion. Parce qu'au-delà de la vie associative, le pôle administratif, le Codis voire certains postes opérationnels en statique peuvent être occupés par des sapeurs-pompiers accidentés, Stéphane Ezanno souhaite faire avancer l'intégration du handicap au sein du monde des sapeurs-pompiers.



# Quand le réseau fait triompher le droit

La douleur rappelle chaque jour à Jean-Pierre Brunelière ce 17 mai 1997, où une cheminée s'est effondrée sur lui, lors d'un feu de pavillon à Donville (50). Après deux opérations des vertèbres et des mois d'arrêt, le volontaire de Bréhal reprend son travail de miroitier sans avis médical suffisant. Ses fractures, non consolidées, se compliquent, entraînant sa mise en invalidité, puis son licenciement. L'amicale de Bréhal le soutient moralement et paie la cantine de ses quatre enfants ainsi que sa mutuelle, dans l'attente de voir aboutir une procédure d'imputabilité que Jean-Pierre Brunelière a engagé auprès de la commission de réforme. Mais les démarches s'enlisent. « *Nous avions confiance dans le système et nous ignorions que Jean-Pierre s'endettait gravement, jusqu'à ce que tombe son avis d'expulsion, en 2007. Face aux interminables batailles d'experts, nous avons sorti l'artillerie lourde : information des chefs de centre de la Manche et des responsables d'union, couverture médiatique, création d'un collectif national de soutien, battage médiatique. Un appel à dons et*

Amicale de Bréhal (50)



*une pétition ont circulé dans les UDSP qui les ont transmis à leurs amicales, et les retours ont dépassé toutes nos espérances... jusqu'à des sapeurs-pompiers qui envoyaient des chèques à titre personnel. Le renfort de la Fédération a fait le reste, permettant de dénouer rapidement la situation »,* résume Philippe Deslandes, porte-parole de ce collectif. Fonds de soutien, intercession pour trouver du travail à



[collectifjpbruneliere.over-blog.com](http://collectifjpbruneliere.over-blog.com)



l'épouse, dépôt d'un dossier Sol en Fa et protection juridique (dont bénéficie les adhérents de la FNSPF), qui aboutit enfin à une reconnaissance des droits de Jean-Pierre Brunelière : « *Du plus haut sommet de la Fédération, l'élan de solidarité qui existait, depuis le début, au niveau de l'amicale a été décuplé. L'entraide des sapeurs-pompiers a su triompher »,* témoigne ce fidèle des Sainte-Barbe dont la fille, JSP, et de très forts liens d'amitié ont conservé le sentiment d'appartenance à la communauté.

## Les avancées obtenues par la FNSPF

Outre l'accompagnement ponctuel de sapeurs-pompiers blessés en service, comme Jean-Pierre Brunelière, la Fédération se bat depuis des années pour renforcer le cadre protecteur des sapeurs-pompiers. Les avancées obtenues sont nombreuses (*voir aussi page 3*) : à commencer par la reconnaissance du caractère dangereux des missions exercées par les sapeurs-pompiers, qui figure dans la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004, et l'instauration obligatoire de comités d'hygiène et de sécurité au sein des Sdis en 2011. En outre, grâce à l'action de la FNSPF, les sapeurs-pompiers

professionnels victimes d'invalidité, suite à un accident survenu ou une maladie contractée en service, bénéficient de la bonification du cinquième de temps de service. Quant aux sapeurs-pompiers volontaires, ils bénéficient, comme les professionnels, d'emplois réservés dans l'administration. Par ailleurs, grâce à sa protection juridique, la Fédération exerce une vigilance contre tout licenciement abusif. Enfin, les jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident en service sont comptabilisés de manière distincte afin de préserver les droits à indemnisation par le régime de sécurité sociale.



# Avalanche de solidarité après un dramatique accident de ski

**E**n janvier dernier, Romain Guérineau, 25 ans, sapeur-pompier à Annemasse (74), profite des pistes de ski avec un collègue quand survient un terrible accident. Fracture des vertèbres, lésions de la colonne : ce sapeur-pompier (*photo*), grand sportif de 25 ans et bientôt papa, se retrouve paralysé et en fauteuil roulant. Engagé depuis dans une longue et difficile rééducation, à la reconquête d'une certaine autonomie, il peut compter sur l'entourage indéfectible des sapeurs-pompiers : l'amicale d'Annemasse ayant créé un site Internet en son honneur, il reçoit plus de 300 messages de soutien sur le livre d'or, et les visites au centre de rééducation se succèdent. Ce mouvement de solidarité est relayé par le Sdis 74 sous l'impulsion de son directeur, Jean-Marc Chaboud. De son côté, l'UDSP 74 s'occupe des questions d'assurance, en lien



DR

avec la MNSP, facilite le transport de la compagne de Romain pour ses visites au centre de rééducation et permet au jeune homme de retourner plusieurs fois chez lui, le temps d'un week-end. Ainsi s'est organisée l'aide d'urgence. Mais, prévoyante, l'amicale veut aussi parer aux difficultés financières que le handicap de Romain risque de poser à l'avenir. Elle a déjà vendu deux stocks entiers de tee-shirts aux couleurs du sapeur-pompier accidenté et a organisé une tombola à son profit, lors du dernier cross départemental. Sans oublier un petit groupe d'amicalistes qui prépare un défi cycliste visant à collecter des fonds tout le long de la diagonale Annemasse-Colomiers, siège de la MNSP en

Haute-Garonne. Histoire de trouver à Romain des soutiens jusque dans les casernes situées à l'autre bout de la France.



UDSP 74

## Verbatim

**Guy Morand,**  
PUD 74 et membre du comité  
exécutif fédéral

« C'est l'avantage du réseau associatif fédéral : l'initiative de l'amicale d'Annemasse a pu rencontrer un très grand écho, être décuplé par le soutien d'autres amicales, de l'UDSP 74 et de l'URSP Rhône-Alpes. C'est nécessaire, car l'enjeu est bien ici d'apporter un soutien qui soit pérenne et pas seulement circonscrit à l'émotion du moment. Notre UDSP s'engage ainsi à accompagner Romain et sa famille dans toutes les étapes de leur vie pour qu'il puisse envisager l'avenir le plus sereinement possible malgré cette épreuve. »

## Véhicules adaptés pour enfants de SP

**I**l est aussi des sapeurs-pompiers en pleine santé qui ont la douleur de voir leur enfant frappé de handicap. Parce qu'une telle situation déstabilise profondément les familles qui y sont confrontées, la solidarité du réseau s'emploie à accompagner leur combat. Les couples devant gérer ce type de difficulté sont en effet souvent obligés de diminuer leur temps de travail pour s'occuper de leur

enfant, alors que les appareillages et les compléments de soins spécialisés sont souvent très onéreux et mal remboursés. Les sapeurs-pompiers se portent spontanément à la rescousse de leurs collègues. Ainsi, à titre d'exemple, l'amicale de Vonnas (01) et l'union de la Sarthe ont chacune participé à financer l'équipement d'un véhicule pour le transport d'un enfant handicapé de l'un de leurs collègues.

# Lorsque le pire survient

Depuis les collègues de l'amicale jusqu'au fonds de solidarité fédérale et à l'ODP..., lorsqu'un sapeur-pompier disparaît, le soutien apporté localement et prolongé par la FNSPF vise à reconnaître son dévouement et à entourer ses proches.

## Distinction, condoléances et aide fédérale aux proches

La Fédération remet la médaille de la reconnaissance fédérale à titre posthume et veille à obtenir la citation à l'Ordre de la Nation pour tous les décès en service. Elle doit être alertée par les PUD de tous les autres décès de sapeurs-pompiers, afin de transmettre ses condoléances à la famille et, le cas échéant, de présenter un dossier Sol en Fa. Avant d'obtenir, dans la loi du 20 juillet 2011, l'extension des pensions de réversion aux concubins et aux pacés, la Fédération, soucieuse de protéger ces proches privés de droits, est allée jusqu'à appuyer auprès du Président de la République un mariage posthume, démarche qui revêtait une importance juridique autant que psychologique pour la jeune fiancée endeuillée. La Fédération a aussi pesé

pour que les familles de certains sapeurs-pompiers décédés hors service, mais dans des conditions liées à leur activité de sapeur-pompier, puissent bénéficier de la reconnaissance de la Nation. Ainsi, un infirmier SP fauché par une voiture alors qu'il portait secours hors service et deux sapeurs-pompiers victimes d'un accident mortel en entraînement dans un canyon de l'Ain ont pu, par son intermédiaire, être cités à l'Ordre de la Nation, entraînant ainsi une revalorisation de la rente perçue par leurs ayants droit.



**Afin d'enclencher cette aide fédérale, les PUD ou délégués sociaux doivent signaler tout décès à la FNSPF.**

## Nouveau guide numérique

La commission sociale fédérale élabore un guide numérique à l'intention des présidents d'union et de leurs délégués sociaux, relatif aux accidents et aux décès en service commandé : ce logigramme inclut les textes de lois de référence, détaille les étapes des procédures à entreprendre et les subtilités que les PUD et les délégués sociaux doivent connaître pour remplir leur rôle d'accompagnement du sapeur-pompier blessé ou de sa famille. Au cœur de ce processus : la déclaration d'accident à faire sous 48 heures, sous le choc de l'émotion, alors qu'elle requiert précision et réflexion

dans sa rédaction, les circonstances, horaires et localisations indiqués impactant fortement le reste de la procédure. À ce moment-là surtout, la réactivité et l'assistance des présidents d'union et des délégués sociaux peuvent être déterminantes. Autre choix pour lequel l'éclairage d'un tiers initié apporte une valeur ajoutée : celui du régime d'indemnisation durant l'arrêt de travail, à faire au plus tard un mois après l'accident. Il convient d'opter pour un régime spécifique, plus avantageux lorsque le salaire ou le traitement excède 1700 € net. Ce guide devrait être présenté au 119<sup>e</sup> Congrès national (du 27 au 29 septembre).

## Les Anciens en soutien

Voilà 20 ans, dans le Morbihan, Georges Guéneuzan, ex-président des Anciens, a créé la Case, Cellule d'aide, de soutien et d'écoute, véritable mise à disposition des forces vives des six cents Anciens sapeurs-pompiers du département au service de l'appui à l'action sociale de l'UDSP et du Sdis. Visites à l'hôpital, aide à la réalisation de travaux, transports, courses. L'une des premières bénéficiaires de cette Case fut la veuve de son fondateur. Mais leur solidarité a aussi profité à des familles de sapeurs-pompiers décédés en service commandé. Ainsi, en août 2010, après l'explosion qui coûta la vie à Damien Hochet, du centre de secours d'Hennebont (56), lors de l'extinction d'un feu, les Anciens se sont spontanément joints aux membres de l'amicale pour achever le terrassement extérieur de l'habitation conjugale. Parce que les aides légales



UDSP 56 / Pierrick Queret

reçues lors d'un décès en service ne remplacent pas la chaleur humaine et la solidarité des camarades pompiers.



# Des rassemblements **contre l'isolement**



ODP

Le colonel Éric Faure, président de l'Œuvre et de la Fédération, entouré des parents.

**P**our que nul ne reste seul avec sa peine, l'ODP crée du lien, entoure et accompagne les familles endeuillées. Soutien psychologique, aide au processus de reconstruction, contact préservé avec la communauté... Le Rassemblement national annuel de l'Œuvre des pupilles symbolise cette lutte contre l'isolement des proches de sapeurs-pompiers décédés, conduite au quotidien par l'institution. Les 17 et 18 mars 2012, ce temps fort a réuni

87 parents, accompagnés de dirigeants d'unions départementales et accueillis à Andrézieux-Bouthéon, dans la Loire, autour d'ateliers variés, portant notamment sur la thérapie du deuil, la prévention du suicide ou les relations parents-enfants. Dans le même esprit, le groupe Jeunes de l'ODP se réunira les 13 et 14 octobre prochain dans le Vaucluse. Un rendez-vous qui illustre parfaitement l'attachement des pupilles au maintien de ce lien avec la famille des sapeurs-pompiers.

## Faire preuve de **prévoyance**

**M**ême pour les décès en service, pour lesquels l'assurance des Sdis joue, de nombreuses unions, comme l'UDSP 01, complètent les aides légales pour couvrir l'intégralité des frais d'obsèques. Pour garantir une équité de traitement, même les années où les sapeurs-pompiers paient un lourd tribut, il convient alors de se doter d'un fonds d'action sociale conséquent, qui peut être abondé par un prélèvement fixe sur chaque cotisation, comme dans l'Ain, ou par un avenant régulier depuis le budget de l'UDSP, comme dans la Sarthe. L'UDSP des Deux-Sèvres, elle, a souscrit un contrat « décès toutes causes » auprès de la MNSP, qui assure le versement de 4 000 € aux adhérents décédant avant 75 ans. Une prestation que l'UDSP prolonge, sur ses fonds propres, durant toute la 75<sup>e</sup> année. Au-delà, elle verse une part fixe de 1 300 €,

complétée par une part variable calculée en fonction des années d'engagement. Sur ce principe, l'UDSP 78 a ainsi financé les obsèques ou réparti, devant notaires pour garantir l'identification des ayants droit, une aide aux héritiers de 7 des 13 SP décédés depuis le début de l'année. En cas de situation socialement délicate comme celle d'une mère sans ressources perdant son fils unique et seul soutien financier, l'UDSP 78 aide aussi les familles de sapeurs-pompiers décédés en service.

**En bref**

### Bon à savoir

Pour faire bénéficier les ayants droit de sapeurs-pompiers d'aides financières, il convient de les inscrire comme membre de droit dans les statuts de l'association, sous peine de faire l'objet d'un redressement fiscal.

## Oser l'imputabilité

**L**a commission de réforme des Sdis examine toutes les situations entraînant une interruption de travail supérieure à 15 jours. Les présidents d'union et délégués sociaux sont invités à inciter le dépôt d'une demande d'imputabilité au service. Même pour des cas particuliers, tels qu'un arrêt cardiaque ou une attaque survenant à domicile, mais après des conditions de service particulièrement stressantes. La commission,

composée de membres du SSSM, de représentants des SP, des SPV, du Casdis, tous conscients des exigences opérationnelles, peut en effet rendre un arbitrage favorable au sapeur-pompier, même lorsque le lien de cause à effet n'est pas forcément évident. Dans le cas contraire, la protection juridique de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France peut aider au dépôt d'un recours.

# Accompagner sur le long terme

C'est la force de l'ODP et du réseau associatif que de proposer d'entourer durablement les familles frappées par la disparition d'un des leurs. Encore faut-il que l'information circule bien. Édith Mévouillon, veuve de sapeur-pompier depuis dix ans, milite pour qu'aucun conjoint de sapeur-pompier ne reste isolé.



DR

De gauche à droite : Lisa Rey, Édith Mévouillon, Micheline Raymondo et Michel Feilgeirolles, PUD du Vaucluse.

Même dix ans après le décès de son époux, sapeur-pompier à Manosque (04), des suites d'une opération chirurgicale, Édith Mévouillon éprouve joie et réconfort à participer au rassemblement annuel organisé par l'ODP. « Ces week-ends à la rencontre de veuves de toute la France permettent d'échanger avec des personnes partageant des histoires proches, qui se comprennent et qui savent se soutenir mutuellement. Au fil du temps, certaines de ces femmes sont devenues de véritables amies, même lorsqu'elles habitent à l'autre bout de la France. Par ailleurs, les ateliers de réflexion en commun sur des thèmes éducatifs, par exemple, ou cette occasion de rencontres avec des psychologues me semblent fort utiles. » Un soutien d'autant plus précieux pour Édith Mévouillon qu'elle n'en a bénéficié que tardivement. Bien que très épaulée par les sapeurs-pompiers de Manosque, notamment pour les préparatifs de l'enterrement, puis entourée sur le long terme par certains collègues amis, elle n'avait pas été avertie de l'existence de l'ODP : « Il me semble surtout dommage que ma fille Lucie, âgée de 14 ans à l'époque, n'ait pas pu profiter des camps de vacances entre pupilles, encadrés par des sapeurs-pompiers qui lui auraient sûrement

énormément apporté », regrette Édith Mévouillon. Depuis qu'elles ont découvert l'ODP, mère et fille ne manquent pas une occasion de se ressourcer au sein de ce réseau de solidarité. Lucie, toujours rétive à évoquer la disparition de son père à l'extérieur, s'investit en revanche très activement au sein du groupe de jeunes majeurs de l'Œuvre, tandis qu'Édith songe à approfondir son engagement : « Conserver les liens avec la communauté SP me paraît important à tout âge. Alors que j'approche de la retraite, je veux préparer cette transition pour ne pas tomber dans une solitude accrue. Et, surtout, je veux mener un effort de communication localement pour que tous les conjoints endeuillés entendent parler de l'ODP. » Édith Mévouillon compte sillonner les petits centres de secours pour diffuser l'information, témoigner de l'importance de faire remonter tous les cas de décès de sapeurs-pompiers et être mise en contact avec les veuves. Seule à participer à son premier rassemblement ODP en 2009, elle a, depuis, convaincu cinq autres femmes de l'accompagner. « Venues pour voir, elles sont reparties enchantées et sont devenues comme moi des inconditionnelles de l'événement. Pour moi, c'est ça vivre la cohésion des sapeurs-pompiers telle que la concevaient nos maris. »

## Bon à savoir

On ne s'improvise pas psy, certes. Tenter d'endosser cette casquette indûment serait même dangereux. Néanmoins, en tant que collègue, ami ou relation, tout le monde a un rôle à jouer auprès de personnes en travail de deuil. Sans s'immiscer dans la sphère psychologique, une présence, même s'il faut parfois insister malgré les refus, un soutien logistique pour les tâches concrètes (ménage, courses, enfants, procédures d'obsèques et de succession) peuvent aider la personne en souffrance à mobiliser les ressources

physiques et psychologiques nécessaires pour accomplir ce douloureux processus. Au-delà de l'événement tragique, il s'agit d'inscrire toute action dans la durée. Après la sidération ou la révolte des débuts, la dépression aura en effet tendance à s'installer, conduisant la personne au repli sur soi et à l'isolement. Si l'absent manquera toujours, les experts avancent une durée moyenne de deux ans pour réaliser un travail de deuil et surmonter la douleur de la perte d'un proche, sachant que ce processus cyclique est rythmé de progrès et de rechutes.



# La justice en appui

La Fédération garantit depuis plus de dix ans à ses membres une protection juridique qui conjugue accompagnement, conseil et prise en charge de tout ou partie des frais de justice. Quant au Sdis des Côtes-d'Armor, il reverse à l'ODP les dommages et intérêts reçus en réparation des préjudices subis. Quand la Justice devient solidaire.

## Défendre les sapeurs-pompiers, jusque devant les tribunaux

**R**ésiliations d'engagement, sanctions, refus de titularisation, problèmes de harcèlement, non reconnaissance d'imputabilité au service... En cas de litige lié à son engagement de SP, tout membre de la Fédération (SPP, SPV, Pats, JSP ou Ancien SP) peut bénéficier de la protection juridique fédérale. Celle-ci peut s'appliquer aux contentieux intervenus en cas de mise en cause de la responsabilité civile ou pénale des sapeurs-pompiers, dans le cadre de l'engagement auprès du service d'incendie et de secours comme dans le cadre de leur participation aux activités associatives fédérales. Elle

peut encore permettre de s'opposer, sous l'angle procédural, à la décision de fermeture d'un centre de première intervention. Concernant les activités associatives, pour lesquelles la protection juridique est rarement saisie, son champ exclut toute action qui serait engagée contre les UDSP ou les amicales. Au total, plusieurs dizaines de sapeurs-pompiers ont ainsi été soutenus dans des démêlés judiciaires par la mise à disposition d'un avocat, la prise en charge de tout ou partie des frais de procédures, mais aussi par l'accompagnement du service juridique interne de la Fédération nationale.

## Des cas d'école

**D**ès 1992, à la suite de l'effondrement des tribunes du stade Furiani, la FNSPF s'implique dans la défense des deux sapeurs-pompiers mis en cause et qui seront blanchis. Depuis, dès qu'une grande catastrophe met des sapeurs-pompiers sur la sellette, la Fédération, en lien avec les unions départementale et régionale concernées, s'attache les services des meilleurs ténors du barreau pour garantir un juste établissement des responsabilités, comme pour le dramatique accident routier du tunnel du Mont-Blanc en 1999, l'incendie de la clinique de Bruz en 1993 ou celui de la maternité d'Arles en 2003. En 2002, lorsque cinq sapeurs-pompiers sont fauchés à Loriol par un chauffard, la Fédération assiste également leurs ayants droit pour que justice soit rendue. En 2005, son soutien à la défense du sapeur-pompier accusé d'homicide

involontaire pour le décès d'un jeune dans une résidence de l'Alpe-d'Huez a frappé les esprits. La loi du 20 juillet 2011 énonce la nécessité de prendre en compte le caractère d'urgence et le degré d'informations dont disposent les sapeurs-pompiers au moment de leur intervention.

P. Forget / S. Gautier - Archives



### Paroles de PUD

**Hubert Dégremont,**  
PUD de la Marne

« La protection juridique doit avant tout servir à défendre les SP des risques de judiciarisation par rapport à des accidents survenant en service et dont on leur impute la responsabilité. Il est alors précieux de ne pas se sentir seul contre tous. »

Photos : S. Gautier / Archives



# Contrat de protection juridique : **procédure**

- Prise de contact initiale avec le PUD, qui oriente et informe sur la procédure à suivre.
- Prise de renseignements auprès du service juridique de la FNSPF, afin d'établir le contenu du dossier de demande de protection juridique.

Le dossier, transmis par courrier au PUD, doit comporter :

- un courrier précisant l'objet du litige (recours au tribunal administratif, défense au tribunal correctionnel, négociation à l'amiable avec le Sdis ou un tiers), les coordonnées de l'assuré ainsi que de son avocat, ou la demande de mise à disposition d'un avocat par l'assureur ;

- rappel chronologique des faits ;
- copie des pièces justificatives incarnant le litige (copie de l'arrêté, de la plainte et de l'avis à victime...).

Le PUD communique le dossier de demande de protection juridique au service juridique de la FNSPF qui prend alors contact avec l'assureur.

Chaque étape de la procédure nécessite une information conjointe de la FNSPF et de l'assureur pour confirmer le

maintien de la prise en charge (décision d'entamer un recours contentieux après l'échec d'un recours gracieux, décision de faire appel d'une décision de justice, par exemple).

À noter : la prise en charge assurantielle n'est pas rétroactive. Si un sapeur-pompier ne sollicite la protection juridique qu'au moment de faire appel, l'assureur est en droit de refuser la prise en charge des frais engagés précédemment.

**En bref**

## Choix de l'avocat

L'assureur de la FNSPF peut proposer un avocat, mais le requérant demeure libre de choisir son propre conseil. Cependant, les frais engagés ne seront couverts par l'assureur qu'à hauteur du plafond contractuel. Il est donc recommandé de demander une proposition d'honoraires.

## Attention aux délais de recours contre les décisions administratives !

**A** partir de la notification d'une décision administrative individuelle, le sapeur-pompier dispose d'un délai de deux mois pour la contester. Le recours contre cette décision peut être gracieux ou contentieux. En cas de recours gracieux, l'administration dispose de deux mois pour y répondre,

l'absence de réponse équivalant à un refus. À partir de là, le sapeur-pompier dispose d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif. Pour les situations urgentes, en cas de suspension du versement du traitement, par exemple, il pourra être nécessaire de saisir le tribunal des référés.

## Des réparations **reversées** à l'ODP



**E**n mai 2011, le Sdis des Côtes-d'Armor prend une initiative engagée : « Face à une légère augmentation des incivilités subies par nos agents, nous avons décidé que, lorsque le Sdis se porterait partie civile, il ne se contenterait plus du traditionnel euro symbolique en réparation du préjudice moral subi. Il réclame désormais de véritables dommages et intérêts, qui sont reversés pour moitié à l'ODP et, pour l'autre moitié, au fonds social de l'UDSP », détaille Gilles Mengual, directeur adjoint du Sdis 22. À raison d'une moyenne de 400 euros recouvrables pour chacune des deux à trois affaires de ce type portées devant les tribunaux chaque année, la mesure, saluée par Antoine Hubert, vice-président fédéral, entend surtout améliorer la visibilité des actions sociales portées par le tissu associatif SP.



## Paroles de PUR

**Jean-François Bousser,**  
PUR Île-de-France

« En cas de litige entre sapeurs-pompiers, le PUD doit faire preuve de discernement. Il convient d'écarter les récriminations infondées, mais aussi d'utiliser cette possibilité de conciliation lorsqu'il y a un vrai souci, en privilégiant la voie de la négociation à l'amiable. C'est important que la Fédération puisse peser et réguler le comportement de certains officiers supérieurs, pas toujours objectifs. »



# 130 ANS

Fédération Nationale  
sapeurs-pompiers de France

AMICALE, UNION, FÉDÉRATION

## Adhérer, c'est :

- ▶ **Participer**, car l'action associative, c'est vous !
- ▶ **Faire entendre sa voix** pour faire progresser la cause des sapeurs-pompiers et la sécurité civile.
- ▶ **Intégrer le réseau social et solidaire fédéral** tissé par les amicales, les unions, l'Œuvre des pupilles orphelins et la Mutuelle.
- ▶ **Bénéficier du complément de protection sociale** en et hors service de votre union.
- ▶ **Bénéficier d'une assistance juridique** en cas de problème lié à votre activité de sapeur-pompier.
- ▶ **Accéder aux compétitions sportives.**
- ▶ **Partager et échanger** avec vos collègues proches comme plus lointains.
- ▶ **Maintenir les liens entre générations** et faire vivre la tradition...

Comment est utilisée  
la cotisation versée  
à la FNSPF ?

Pour 10 € de cotisation en 2011 :



- 1,90 € : Défense des intérêts des SP
- 1,15 € : Travaux des commissions
- 1 € : Conseil et protection juridique
- 0,80 € : Information, promotion des SP
- 0,45 € : Congrès national et compétitions sportives
- 2,75 € : Fonctionnement courant
- 1,80 € : Autres

*Mais aussi bénéficier de remises et privilèges  
auprès des enseignes de la carte fédérale d'adhérent 2012 :*



Retrouvez la liste complète des offres (avec leurs conditions) et les explications détaillées sur [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)

Et bien d'autres avantages encore à découvrir sur : [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)